

# L'environnement municipal :

Portrait des politiques, mesures et caractéristiques de l'environnement bâti favorables à la saine alimentation et au mode de vie physiquement actif des jeunes

Rapport pour la région de Montréal

Juillet 2013

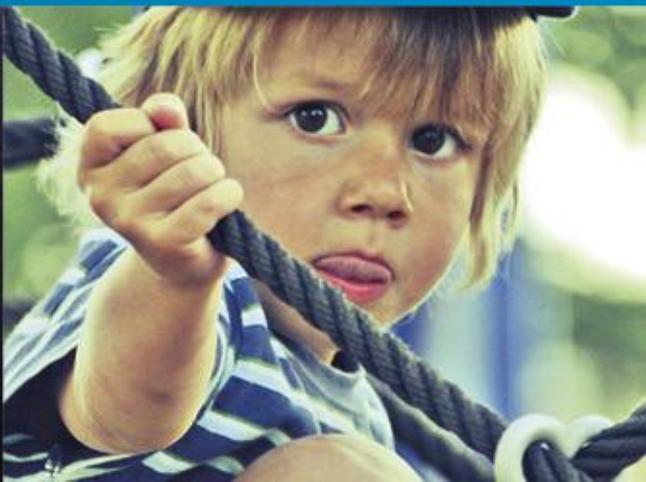


# Table des matières

Introduction	3
Contexte	5
Objectifs du rapport	6
Aspects méthodologiques	7
Pour que les jeunes développent leurs habiletés motrices et pratiquent des activités physiques au moins 60 minutes par jour	24
Pour que les jeunes se déplacent par le transport actif	51
Pour que les jeunes adoptent des habitudes et des comportements alimentaires sains et diminuent ou évitent des habitudes et des comportements alimentaires malsains	63
Notes complémentaires	84
Références	85



# Introduction



# *Remerciements*

Nous tenons à remercier l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ), le Carrefour action municipale et famille (CAMF), le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS), ainsi que les acteurs municipaux impliqués au sein des regroupements locaux de partenaires soutenus par Québec en Forme qui ont collaboré à ce portrait provincial de l'environnement municipal au Québec. Sans leur collaboration, la réalisation de ce portrait n'aurait pas été possible.

# Contexte

Au cours des deux dernières années, Québec en Forme a mené une vaste opération afin d'apprécier l'état de la situation à l'égard de la saine alimentation et du mode de vie physiquement actif des jeunes du Québec. Grâce à la collaboration de nombreux partenaires, plusieurs données sur les habitudes de vie des jeunes et sur les milieux de vie dans lesquels ils grandissent ont pu être recueillies à l'échelle des différentes régions de la province.

L'objectif de cet état de situation était de permettre à Québec en Forme et à ses partenaires d'identifier les principaux enjeux à l'adoption et au maintien des saines habitudes de vie des jeunes, puis d'orienter leurs stratégies d'action afin de mieux soutenir les communautés locales et les régions dans la création d'environnements favorables à l'acquisition d'un mode de vie physiquement actif et d'une saine alimentation par les jeunes.

Pour citer ce rapport: Québec en Forme, *L'environnement municipal : Portrait des politiques, mesures et caractéristiques de l'environnement bâti favorables à la saine alimentation et au mode de vie physiquement actif des jeunes: Rapport pour la région de Montréal*, juillet 2013.

# *Objectifs du rapport*

Le présent rapport fait état du portrait de **l'environnement municipal** dans la région de **Montréal**. Les données sont issues d'un recensement des politiques et des plans municipaux réalisé par Québec en Forme en collaboration avec le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), le Carrefour action municipale et famille (CAMF) et plusieurs partenaires municipaux, ainsi que de l'outil de portrait de l'environnement bâti et de l'environnement des services développé par l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) en collaboration avec Québec en Forme. **Certaines des données présentées dans ce rapport sont des données provinciales**, car la taille de l'échantillon ne permettait pas de faire des portraits régionaux. Elles sont indiquées dans le rapport.

L'objectif principal de ce rapport est de partager le portrait régional de Montréal avec divers acteurs qui travaillent à améliorer la saine alimentation et le mode de vie physiquement actif des jeunes ou qui ont un rôle à jouer pour rendre l'environnement municipal favorable à l'adoption et au maintien de saines habitudes de vie chez les jeunes. Le portrait des différentes régions du Québec ainsi que le portrait provincial sont disponibles sur le site Web de Québec en Forme. Québec en Forme souhaite ainsi outiller et soutenir les instances locales, régionales et provinciales dans leurs actions visant le développement d'environnements favorables à l'adoption de saines habitudes de vie chez les jeunes.

# *Aspects méthodologiques*

Dans le cadre de l'état de situation de l'environnement municipal au Québec, deux principaux types de données ont été amassés soit: la présence de **politiques, des mesures et des règlements municipaux** et les **caractéristiques de l'environnement bâti** favorables à la saine alimentation et au mode de vie physiquement actif. De plus, la présence de politiques, règlements et mesures a fait l'objet d'une analyse tant sur le plan **national** que **local**.

## *Le recensement et l'analyse des politiques, des mesures et des règlements municipaux au palier national*

Entre juillet et novembre 2011, Québec en Forme a réalisé un « recensement » et une analyse documentaire des politiques, des règlements et des mesures (ex.: programmes) existants sur le plan national et susceptibles de comporter des leviers favorables au développement de saines habitudes de vie par les jeunes. Une recherche sur les sites Web des ministères du gouvernement du Québec a d'abord été réalisée, suivie d'une validation auprès de répondants du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS).

# *Aspects méthodologiques (suite)*

## *Le recensement et l'analyse des politiques, des mesures et des règlements municipaux au palier local*

Politiques alimentaires, politiques en activité physique, plans de mobilité active, plans piétonniers ou chartes piétonnières et plans directeurs du réseau cyclable

Au plan local, une recherche sur les sites Web des 89 MRC et d'un échantillon de 660 municipalités réparties à travers 16\* des 17 régions administratives du Québec a été réalisée au cours de la même période (juillet à novembre 2011) afin de recenser les politiques et les plans directeurs municipaux. Sur ces 660 municipalités, 573 avaient un site Web propre à elles ou une section sur le site de leur MRC. La recension Web a été suivie d'une validation auprès des équipes régionales de Québec en Forme et de certains partenaires municipaux impliqués au sein des regroupements locaux de partenaires soutenus par Québec en Forme, et ce, pour l'ensemble des 660 municipalités.

\*Seulement la région du Centre-du-Québec n'est pas représentée dans l'échantillon des 660 municipalités.

# *Aspects méthodologiques (suite)*

## Politiques alimentaires, politiques en activité physique et plans de mobilité active, plans piétonniers ou chartes piétonnières (suite)

L'échantillon de 660 municipalités représente 59 % des municipalités québécoises et 71 % de la population totale du Québec. Plus précisément, l'échantillon comprend 8 des 9\* villes de 100 000 habitants et plus; 13 des 33 municipalités qui ont entre 25 000 et 99 999 habitants; et 639 des 1030 municipalités de moins de 25 000 habitants.

Le tableau de la page qui suit présente la répartition de l'échantillon par région. Dans certaines régions, toutes les municipalités ont été recensées (ex.: Laval, Lanaudière, Outaouais, Abitibi-Témiscamingue). D'autres régions sont moins représentées en termes de nombre de municipalités (ex.: Montréal, Capitale-Nationale, Côte-Nord), mais la représentativité de l'échantillon augmente dans ces régions lorsqu'elle est analysée sous l'angle de la proportion de la population rejointe.

\* Les 9 villes de 100 000 habitants et plus au Québec sont: Montréal, Québec, Laval, Gatineau, Longueuil, Sherbrooke, Saguenay, Lévis et Trois-Rivières. Seulement Lévis ne faisait pas partie de l'échantillon.

# Répartition de l'échantillon provincial

Région administrative	Nombre de municipalités dans l'échantillon	% des municipalités de la région représentées dans l'échantillon	% de la population totale représentée dans l'échantillon
01. Bas-Saint-Laurent	73	64%	74%
02. Saguenay—Lac-Saint-Jean	40	82%	89%
03. Capitale-Nationale	19	32%	81%
04. Mauricie	22	52%	88%
05. Estrie	42	47%	69%
06. Montréal*	1	6%	86%
07. Outaouais	67	100%	100%
08. Abitibi-Témiscamingue	65	100%	100%
09. Côte-Nord	7	21%	42%
10. Nord-du-Québec†	4	80%	90%
11. Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine	32	73%	47%
12. Chaudière-Appalaches	66	49%	35%
13. Laval	1	100%	100%
14. Lanaudière	59	100%	100%
15. Laurentides	63	83%	45%
16. Montérégie	99	56%	45%
17. Centre-du-Québec	0	0%	0%
<b>Province de Québec</b>	<b>660</b>	<b>59%</b>	<b>71%</b>

\*La ville qui a été analysée pour la région de Montréal est la ville de Montréal.

†Les villages autochtones (Inuits et Cris) ne sont pas compris dans le nombre total de municipalités du Nord-du-Québec.

# Répartition de l'échantillon de Montréal

Région de Montréal	Nombre de municipalités dans l'échantillon	% des municipalités de la MRC représentées dans l'échantillon	% de la population totale de la région représentée dans l'échantillon
Arrondissements de l'Île de Montréal	0	0 %	0 %
Communauté métropolitaine de Montréal	1	100 %	100 %
<b>Région de Montréal</b>	<b>1</b>	<b>6 %</b>	<b>86 %</b>

# Aspects méthodologiques (suite)

## Politiques familiales en milieu municipal

La recension des politiques familiales municipales a pu être réalisée pour tout le territoire québécois grâce à la collaboration du Carrefour action municipale et famille (CAMF), qui a le mandat d'accompagner les municipalités dans l'élaboration de leur politique familiale. Québec en Forme a ensuite analysé ces politiques afin de relever les éléments favorables à la création d'environnements favorables aux saines habitudes de vie. L'analyse a été réalisée à partir d'un cadre d'analyse permettant de repérer certains types d'orientations ciblés.

## Schémas d'aménagement et de développement (SAD) des MRC\*

Les orientations stratégiques du SAD de 88<sup>†</sup> des 89 MRC ont été analysées afin de déterminer si elles comprenaient des objectifs, des axes d'intervention ou des mesures favorables à la saine alimentation et au mode de vie physiquement actif de la population. L'analyse a été réalisée à partir d'un cadre d'analyse permettant de repérer certains types d'orientations ciblés (voir les résultats p.30, 31 et 54).

\* Source: base de données du système d'information et de gestion en aménagement du territoire (SIGAT)

† Des 89 MRC du Québec, le SAD de la MRC Le Golfe-du-Saint-Laurent n'était pas disponible sur SIGAT au moment de l'analyse. Conformément au processus de révision des SAD, pour certaines MRC, le document sur les objets de la révision (DOR), le projet de schéma d'aménagement et de développement révisé (PSADR) et le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de deuxième génération ont été analysés.

# *Aspects méthodologiques (suite)*

## Plans d'urbanisme des municipalités

Une analyse des plans d'urbanisme disponibles sur le site Web d'un échantillon de 145 municipalités du Québec a été réalisée afin de déterminer s'ils contenaient des orientations favorables aux saines habitudes de vie. Les municipalités comprises dans l'échantillon sont issues de 15 des 17 régions administratives du Québec (Laval et le Nord-du-Québec ne sont pas représentés dans l'échantillon), soit: 17 arrondissements de la Ville de Montréal, 5 des 9 villes de 100 000 habitants et plus, 8 des 33 municipalités de 25 000 à 99 999 habitants et 115 des 1030 municipalités de moins de 25 000 habitants. Certaines villes hors MRC ont un schéma d'aménagement et de développement (ville Saguenay) ou un plan directeur d'aménagement et de développement (ville de Québec), ou encore des orientations stratégiques de l'aménagement du territoire (Sherbrooke). Les orientations de ces documents de planification du territoire ont été incluses dans l'échantillon. L'analyse a été réalisée à partir d'un cadre d'analyse permettant de repérer certains types d'orientations ciblés.

# *Aspects méthodologiques (suite)*

## Règlements de lotissement des municipalités

Une analyse des règlements d'urbanisme disponibles sur le site Web d'un échantillon de 150 municipalités du Québec a été réalisée afin de déterminer s'ils contenaient des règlements de lotissement exigeant aux promoteurs une contribution pour fins de parcs. Les municipalités de l'échantillon sont issues de 14 des 17 régions administratives du Québec (Laval, la Côte-Nord et le Nord-du-Québec ne sont pas représentés dans l'échantillon), soit: 3 des 9 villes de 100 000 habitants et plus (Québec, Gatineau, Trois-Rivières), 4 des 33 municipalités de 25 000 à 99 999 habitants (Victoriaville, Granby, Saint-Hyacinthe et Mascouche) et 143 des 1030 villes et municipalités de moins de 25 000 habitants.

Lorsque les règlements de lotissement et de zonage étaient muets quant à la contribution aux fins de parcs et qu'aucun autre règlement à portée générale ou spécifique n'en traitait, la contribution était considérée comme nulle.

# *Aspects méthodologiques (suite)*

## *Portée et limite des données*

L'interprétation des données sur les politiques municipales, les plans d'urbanisme et les règlements de lotissement se limitent aux caractéristiques des échantillons. Il est possible que certaines des municipalités de l'échantillon aient une politique en activité physique, une politique alimentaire ou un plan de mobilité active mais que ceux-ci ne soient pas annoncés sur le site Web de la municipalité ni connus par les équipes régionales de Québec en Forme.

Il est possible que certaines municipalités soient dotées d'une politique familiale et que celle-ci n'ait pas été répertoriée par le CAMF ni par Québec en Forme.

La présence d'orientations favorables aux saines habitudes de vie dans le SAD des MRC et dans le plan d'urbanisme des municipalités n'implique pas automatiquement la présence de mesures concrètes ou l'application de règlements sur le territoire de la MRC et des municipalités.

# *Aspects méthodologiques (suite)*

## *Le portrait de l'environnement bâti et de l'environnement des services*

Le portrait de l'environnement bâti et de l'environnement des services présente diverses caractéristiques des régions sociosanitaires (RSS) du Québec. L'INSPQ a publié un portrait national et des portraits régionaux que l'on trouve aux liens suivants:

Portrait national:

[https://www.inspq.qc.ca/pdf/publications/1451\\_PortEnvBatiEnvServicesOutilAnalAmeHV.pdf](https://www.inspq.qc.ca/pdf/publications/1451_PortEnvBatiEnvServicesOutilAnalAmeHV.pdf)

Ce portrait couvre l'ensemble des RSS du Québec, à l'exception des RSS du Nord-du-Québec (région 10), du Nunavik (région 17) et des Terres-Cries-de-la-Baie-James (région 18), car les bases de données utilisées pour opérationnaliser les indicateurs de l'environnement bâti sont très fragmentaires pour ces régions. Des efforts sont actuellement déployés afin de développer des indicateurs pour ces régions.

Portrait de la région de Montréal:

[http://www.inspq.qc.ca/pdf/publications/1534\\_PortEnvBatiEnvServicesRSSMtl.pdf](http://www.inspq.qc.ca/pdf/publications/1534_PortEnvBatiEnvServicesRSSMtl.pdf)

# *Aspects méthodologiques (suite)*

Le portrait de l'environnement bâti des RSS porte sur des indicateurs de la densité et de la mixité de l'utilisation du sol, de la connexité et des caractéristiques du réseau routier, des réseaux de transport, du design de l'environnement urbain, des infrastructures de loisirs et des commerces d'alimentation. Certains de ces indicateurs sont développés pour l'ensemble des régions et d'autres se limitent aux parties urbaines de celles-ci.

Les mesures des différents indicateurs de l'environnement bâti et de l'environnement des services ont été calculées à l'échelle des **aires de diffusion (AD)**, une unité spatiale du recensement canadien. Les AD couvrent l'ensemble du territoire québécois et sont la plus petite unité territoriale pour laquelle des données du recensement sont disponibles. Différentes sources de données sont utilisées pour le développement des indicateurs. Pour plus d'informations sur le développement des indicateurs de l'environnement bâti et de l'environnement des services ainsi que sur la portée et les limites interprétatives des données de la région de Montréal, vous pouvez consulter le lien suivant:

[http://www.inspq.qc.ca/pdf/publications/1534\\_PortEnvBatiEnvServicesRSSMtl.pdf](http://www.inspq.qc.ca/pdf/publications/1534_PortEnvBatiEnvServicesRSSMtl.pdf)

# *Aspects méthodologiques (suite)*

Dans le présent rapport, Québec en Forme reprend certaines des données présentées dans les portraits réalisés par l'INSPQ et fait ressortir les **différences observées entre les milieux urbains et ruraux** ainsi que les **différences observées en fonction de l'indice de défavorisation matérielle** des quartiers de Montréal.

Le lecteur est invité à se référer aux notes complémentaires présentées à la fin du rapport pour connaître les définitions des milieux dits «urbains» et «ruraux» et pour l'origine, la définition et la composition de l'indice de défavorisation matérielle.

Il est à noter que dans les rapports (provincial et régionaux) produits par Québec en Forme, les aires de diffusion pour lesquelles il n'y avait pas de données géographiques ont été exclues du calcul du pourcentage, alors que dans les portraits (provincial et régionaux) produits par l'INSPQ, elles ont été incluses dans le calcul du pourcentage.

## Aspects méthodologiques (suite)

De plus, **les quintiles provinciaux** de défavorisation matérielle (plutôt que les quintiles régionaux) ont été utilisés pour comparer les jeunes de 0-17 ans de Montréal en fonction de leur niveau de défavorisation. Ces données peuvent donc être comparées aux données provinciales.

Le tableau ci-dessous présente la répartition de la population (N) des 0-17 ans de Montréal selon les quintiles provinciaux de défavorisation matérielle et le type de milieu (rural ou urbain), comparativement à la province.

Indice de défavorisation matérielle	Province (N de 0-17 ans)	Province (%)	MTL (N de 0-17 ans)	MTL (%)	Urbain MTL (N de 0-17 ans)	Rural MTL (N de 0-17 ans)
Quintile 1	311 584	21 %	84 282	25 %	84 282	0
Quintile 2	306 113	20 %	55 986	17 %	55 986	0
Quintile 3	294 635	20 %	54 569	16 %	54 569	0
Quintile 4	287 575	19 %	60 742	18 %	60 742	0
Quintile 5	293 514	20 %	82 406	24 %	82 406	0
<b>Total</b>	<b>1 493 421</b>	<b>100 %</b>	<b>337 985</b>	<b>100 %</b>	<b>337 985</b>	<b>0</b>

# Aspects méthodologiques (suite)

Politiques, mesures et règlements municipaux	Montréal	Provincial	Source
Politique familiale (orientations/actions : activité physique, transport actif, alimentation)	Recensement politiques et analyse contenu : N=17 (100%)	Recensement politiques : N=413 (100 %); analyse contenu : N=396 (96%)	CAMF
Politique alimentaire	Municipalité : 1 (6 %)	Municipalités : 660 (59 %) MRC : 89 (100%)	Site web des municipalités ou MRC
Politique en activité physique	Municipalité : 1 (6 %)	Municipalités : 660 (59 %) MRC : 89 (100%)	Site web des municipalités ou MRC
Plans de mobilité active	Municipalité : 1 (6 %)	Municipalités : 660 (59 %) MRC : 89 (100%)	Site web des municipalités ou MRC
Schéma d'aménagement (SAD)	MRC : 0	MRC : 88 (99%)	Base de données du système d'information et de gestion en aménagement du territoire (SIGAT)
Plan d'urbanisme	N=18 (Mtl+17 arrondissements)	Municipalités : 145	Plan d'urbanisme disponible sur le WEB
Plan métropolitain	Métropole : 1	n/a	Plan métropolitain
Règlement de lotissement	na	Municipalités : 150	Règlements d'urbanisme disponibles sur le WEB
Caractéristiques de l'environnement bâti	Montréal	Provincial	Source (ventilation)
Accessibilité aux parcs et aux espaces verts récréatifs (0-17ans)	Population 0-17 ans : 337 985 (100 %)	Population 0-17 ans : 1 493 421	INSPQ (ventilé selon quintiles provinciaux de défavorisation et type de milieu : rural ou urbain)
Accessibilité à des infrastructures de loisirs (0-17ans)	Population 0-17 ans : 337 985 (100 %)	Population 0-17 ans : 1 493 421	INSPQ (ventilé selon quintiles provinciaux de défavorisation et type de milieu : rural ou urbain)
Diversité d'infrastructures de loisirs	Arrondissements : 16 (84 %)	Municipalités : 1 112 (100 %)	INSPQ (ventilé selon le type de milieu: rural ou urbain)
Accessibilité à des sentiers récréatifs (0-17ans)	Population 0-17 : 337 985 (100 %)	Population 0-17 : 1 493 421	INSPQ (ventilé selon quintiles provinciaux de défavorisation et type de milieu : rural ou urbain)
Potentiel piétonnier en zone urbaine (0-17 ans)	Aires de diffusion : 3 041	Aires de diffusion : 9 901	INSPQ (ventilé selon les quintiles provinciaux de défavorisation)
Accessibilité à des commerces d'alimentation	Population 0-17 : 337 985 (100 %)	Population 0-17 : 1 493 421	INSPQ (ventilé selon quintiles provinciaux de défavorisation et type de milieu : rural ou urbain)
Accessibilité à des restaurants-minute	Population 0-17 : 337 985 (100 %)	Population 0-17 : 1 493 421	INSPQ (ventilé selon quintiles provinciaux de défavorisation et type de milieu : rural ou urbain)
Accessibilité à un dépanneur	Population 0-17 : 337 985 (100 %)	Population 0-17 : 1 493 421	INSPQ (ventilé selon quintiles provinciaux de défavorisation et type de milieu : rural ou urbain)
Accessibilité à un restaurant-minute à proximité d'une école	Écoles primaires : 338 Écoles secondaires : 127	Écoles primaires : 2 243 Écoles secondaires : 617	INSPQ (ventilé selon l'indice SFR et le type d'établissement : primaire ou secondaire)
Accessibilité à un dépanneur à proximité d'une école	Écoles primaires : 338 Écoles secondaires : 127	Écoles primaires : 2 243 Écoles secondaires : 617	INSPQ (ventilé selon l'indice SFR et le type d'établissement : primaire ou secondaire)

# *Aspects méthodologiques (suite)*

L'outil de cartographie *Géoclip*, duquel sont extraites les données géographiques comprises dans ce rapport, est disponible à l'adresse suivante: [http://atlas.quebecenforme.org/geoclip\\_v3/#l=fr;v=map1](http://atlas.quebecenforme.org/geoclip_v3/#l=fr;v=map1)

Pour faciliter l'utilisation de *Géoclip*, l'INSPQ, en collaboration avec ses partenaires, offre des formations et tutoriels en ligne dont la formation *Environnement bâti*, qui permet une utilisation optimale de l'outil. Pour plus de renseignements sur les formations offertes par l'INSPQ, vous pouvez consulter ce lien et cliquer sur la section *Activités de développement des compétences*:

<http://campusvirtuel.inspq.qc.ca/>



## Le saviez-vous?

L'environnement bâti et les encadrements législatifs et administratifs (lois, politiques, règlements, plans directeurs...) façonnent les espaces de vie des personnes et des communautés pour nombre d'années, tant sur le plan de la saine alimentation que sur le plan d'un mode de vie physiquement actif.

Ils influencent l'accès des jeunes et de la population à des espaces et à des infrastructures pour être physiquement actifs, tant dans leurs loisirs que dans leurs déplacements, ainsi qu'à des aliments sains dans les marchés d'alimentation, les épiceries ou les marchés publics



## Le saviez-vous?

La **Loi sur les compétences municipales** et la **Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU)** du MAMROT donnent le pouvoir aux municipalités de régler et d'intervenir sur l'aménagement et le développement du territoire.

Les municipalités disposent donc de certains leviers pour agir en faveur de la saine alimentation et d'un mode de vie physiquement actif, notamment par l'entremise des politiques municipales, du schéma d'aménagement et de développement (SAD) des MRC, ainsi que du plan et des règlements d'urbanisme.

En d'autres mots, les municipalités sont maîtres d'œuvre sur un ensemble de mesures telles que les règlements relatifs à la contribution aux fins de parcs, les règlements de zonage, les règlements de stationnement, la construction d'infrastructures de loisirs et de pistes cyclables, la construction des rues, etc.

**Pour que les jeunes  
développent leurs  
habiletés motrices et  
pratiquent des activités  
physiques au moins 60  
minutes par jour...**





## Le saviez-vous?

Le **Programme de soutien aux politiques familiales municipales** appuie les municipalités et les MRC dans l'élaboration ou la mise à jour de leur **politique familiale** en leur offrant un soutien financier et technique.

En ce qui a trait au contenu des politiques familiales, le ministère de la Famille (MF) propose des champs d'intervention en lien avec les compétences et les leviers municipaux afin d'aider les MRC et les municipalités à définir leurs orientations. Trois volets sont proposés dont deux d'entre eux sont directement liés à la saine alimentation et au mode de vie physiquement actif :

- le volet territorial (domaines de l'environnement physique, le transport, etc.);
- le volet social (domaines des loisirs, du sport, de la santé, de la sécurité, de l'éducation, etc.)

# ***La ville et les arrondissements de Montréal sont-ils dotés de politiques favorables aux saines habitudes de vie?***

Pour ce qui est des politiques familiales en milieu municipal, un total de **17 politiques** ont été dénombrées dans la région administrative de Montréal. Ainsi, en novembre 2011, **16 arrondissements** (94 %) de Montréal ainsi que la **Ville de Montréal** étaient dotés d'une politique familiale. Il est à noter que l'ensemble de ces politiques familiales rejoint 1 608 875 habitants de la région, soit 86 % de la population de la région administrative de Montréal.

Les données relatives au nombre de politiques favorables à la pratique d'activités physiques, au transport actif et à la saine alimentation des jeunes sont présentées aux pages 27-29, 57-59 et 79-81, respectivement.

**Au provincial** : Un total de 413 politiques familiales en milieu municipal ont été dénombrées au Québec en novembre 2011. Ainsi, 24 MRC (27 %), 373 municipalités (34 %) et 16 arrondissements de la ville de Montréal (84 %) étaient dotés d'une politique familiale au moment de la recension.

# ***Les politiques familiales de la ville et des arrondissements de Montréal comprennent-elles des orientations ou des actions favorables à la pratique d'activités physiques?***

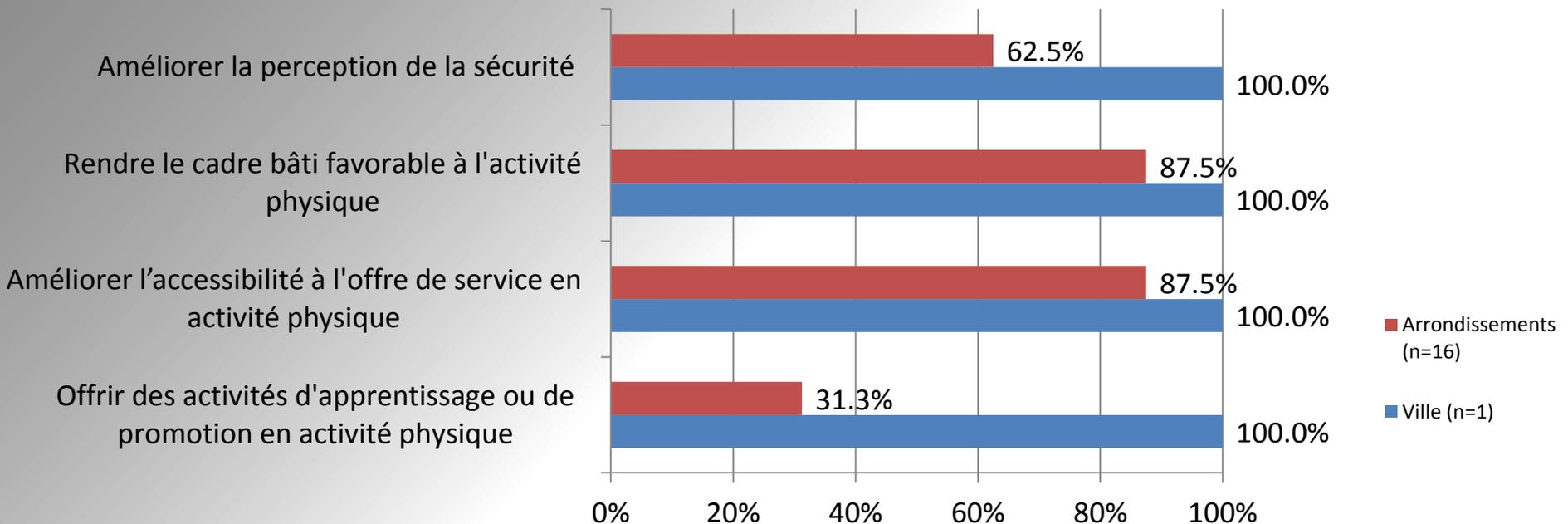
94 % des politiques familiales des arrondissements de Montréal (16/17) comprennent au moins une orientation ou une action favorable à la pratique d'activités physiques chez les jeunes, comparativement à 93 % (n=366) pour la province.

**La nature de ces orientations ou de ces actions est décrite plus en détails dans les deux pages suivantes.**

Il est à noter que la Ville de Montréal **est l'une des 12 municipalités du Québec** s'étant dotées d'une **politique en activité physique** (Portrait du Québec: **1,8 % des municipalités** (12/660) sont dotées d'une **politique en activité physique**, soit: Montréal, Laval, Sherbrooke, Gatineau, Shawinigan, Trois-Rivières, Québec, Alma, Terrebonne, Rivière-du-Loup, Sept-Îles et Chibougamau).

# Les politiques familiales de la ville et des arrondissements de Montréal comprennent-elles des orientations ou des actions favorables à la pratique d'activités physiques? (suite)

Proportion de politiques familiales comprenant au moins une orientation ou action favorable à la pratique d'activité physique chez les jeunes, en fonction du type d'orientation ou d'action et de l'instance municipale



# *Les politiques familiales de la ville et des arrondissements de Montréal comprennent-elles des orientations ou des actions favorables à la pratique d'activités physiques? (suite)*

Le graphique de la page précédente montre que :

— **15** des 17 politiques familiales (**88 %**) de la région (ville de Montréal et arrondissements combinés) ont au moins une orientation ou une action pour **rendre le cadre bâti favorable** à la pratique d'activités physiques (ex.: aménager des pistes cyclables récréatives, aménager des parcs, infrastructures, équipements ou commodités, entretenir ou améliorer la sécurité des équipements et des infrastructures).

— **Améliorer l'accessibilité à l'offre de service en activité physique** (ex.: ententes de prêts d'infrastructures ou d'équipement, politiques tarifaires, horaire adapté, activités offertes à proximité des quartiers résidentiels, activités adaptées selon les intérêts des groupes culturels, etc.) se retrouve également dans **88 %** des politiques familiales répertoriées dans la région.

— Des orientations ou actions visant **l'amélioration de la perception de la sécurité et l'offre d'activités d'apprentissage ou de promotion en activité physique** sont respectivement présentes dans **65 %** et **35 %** des politiques répertoriées.

**Au provincial** : Sur le total des politiques familiales recensées et analysées au Québec (n=396), **81 %** ont au moins une orientation ou une action pour **rendre le cadre bâti favorable** à la pratique d'activités physiques. **Améliorer l'accessibilité à l'offre de service en activité physique** se retrouve dans **78 %** des politiques familiales, suivi de **l'offre d'activités d'apprentissage ou de promotion en activité physique (56 %)** et **l'amélioration de la perception de la sécurité (54 %)**.



## Le saviez-vous?

Le **schéma d'aménagement et de développement** (SAD) des MRC et le **plan d'urbanisme** des municipalités sont les outils de planification qui permettent aux MRC et aux municipalités d'orienter l'aménagement et le développement de leur territoire. Ces outils visent aussi à orienter la réglementation en vigueur sur le territoire. Une cohérence entre le SAD, les plans d'urbanisme des municipalités de la MRC et les mesures (règlements, etc.) en place est visée.

En vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le SAD doit être révisé tous les cinq ans, même si dans les faits, ce processus peut s'étendre sur une période allant jusqu'à 10 ans. Ce processus de révision comprend trois étapes: le document sur les objets de la révision, le projet de schéma d'aménagement et de développement révisé ainsi que le schéma d'aménagement et de développement révisé. Une troisième génération de SAD est actuellement en préparation.

# ***Le plan métropolitain et les plans d'urbanisme de la Ville et des arrondissements de Montréal sont-ils dotés d'orientations favorables à la pratique d'activités physiques?***

<b>Types d'orientations dans le plan métropolitain et les plans d'urbanisme du territoire de Montréal</b>	<b>Plan métropolitain</b>	<b>Ville de Montréal</b>	<b>% arrondissements (n=17)</b>
Assurer la présence de parcs et d'espaces verts à vocation sportive, récréative ou de détente dans les municipalités ( <i>ex.: aménager des espaces verts à proximité des quartiers résidentiels, aménager des parcs municipaux, réaménager ou améliorer des parcs de quartier déjà existants, aménager ou réaménager des parcs-écoles</i> )	Oui	Oui	88,2
Préserver des espaces verts (espaces naturels, couvert végétal) lors de développements résidentiels	Oui	Oui	58,8
Aménager des parcs à vocation récréotouristique d'envergure régionale ( <i>ex.: aménager un ou des parcs régionaux, incluant les berges et les pentes de ski ou de glissade, développer le potentiel récréotouristique d'un parc ou d'un site existant</i> )	Oui	Oui	5,9
Verdir les rues	Non	Oui	52,9

# ***Le plan métropolitain et les plans d'urbanisme de la Ville et des arrondissements de Montréal sont-ils dotés d'orientations favorables à la pratique d'activités physiques? (suite)***

<b>Types d'orientations dans le plan métropolitain et les plans d'urbanisme du territoire de Montréal</b>	<b>Plan métropolitain</b>	<b>Ville de Montréal</b>	<b>% arrondissements (n=17)</b>	
Aménager des infrastructures en mode de vie physiquement actif (MVPA) sur le territoire de la MRC ou de la municipalité (gymnases, centres sportifs, etc.)	Oui	Non	41,2	
Aménager des équipements en MVPA sur le territoire de la MRC ou de la municipalité (ex.: modules de jeux dans les parcs, etc.)	Non	Non	0	
Aménager des pistes cyclables ou des sentiers piétonniers à vocation récréative	Oui	Non	5,9	82,4*
Aménager des pistes cyclables ou des sentiers piétonniers dont la vocation n'est pas spécifiée	--	--	76,5	

\* Proportion d'arrondissements dont le plan d'urbanisme comprend au moins une des deux orientations. Il est à noter que les deux pourcentages ne s'additionnent pas, car dans quelques plans d'urbanisme, on retrouve les deux types d'orientations (vocation spécifiée et non spécifiée).

# ***Le plan métropolitain et les plans d'urbanisme de la Ville et des arrondissements de Montréal sont-ils dotés d'orientations favorables à la pratique d'activités physiques? (suite)***

Les tableaux présentés aux deux pages précédentes montrent que sur le territoire de Montréal, **l'aménagement d'espaces verts à vocation sportive, récréative ou de détente** est l'orientation stratégique favorable à la pratique d'activités physiques chez les jeunes la plus présente (88,2 %) dans les plans d'urbanisme des arrondissements. De surcroît, elle est aussi présente dans le plan métropolitain d'aménagement et de développement de la communauté métropolitaine de Montréal ainsi que dans le plan d'urbanisme de la Ville de Montréal.

**L'aménagement de pistes cyclables ou de sentiers piétonniers** (vocation récréative ou non spécifiée) est une orientation stratégique présente dans le plan métropolitain d'aménagement et de développement de la communauté métropolitaine de Montréal et dans la plupart (82,4 %) des plans d'urbanisme des arrondissements, mais ne se retrouve toutefois pas dans le plan d'urbanisme de la Ville de Montréal.

**Préserver des espaces verts (espaces naturels, couvert végétal) lors de développements résidentiels et verdir les rues** sont des orientations présentes dans respectivement 58,8 % et 52,9 % des plans d'urbanisme d'arrondissements. **L'aménagement d'infrastructures récréatives** (ex.: gymnases, centres sportifs, etc.) est une orientation présente dans 7 plans d'urbanisme d'arrondissements sur 17 (41,2 %).

**Au provincial:** Au niveau des **MRC de la province**, **l'aménagement de pistes cyclables ou de sentiers piétonniers** (vocation récréative ou non spécifiée) est l'orientation stratégique favorable à la pratique d'activités physiques chez les jeunes la plus présente dans les SAD (82 %), suivi de **l'aménagement de parcs à vocation récréotouristique d'envergure régionale** (67 %) et de **l'aménagement d'espaces verts à vocation sportive, récréative ou de détente dans les municipalités** (61 %). L'aménagement d'infrastructures récréatives (ex.: gymnases, centres sportifs, etc.) est une orientation présente dans près d'une MRC sur cinq (18 %).



## Le saviez-vous?

En vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, les municipalités peuvent exiger des promoteurs de projets résidentiels une contribution allant jusqu'à 10 % de la superficie du terrain ou de la valeur du site ou une combinaison de ces deux éléments, aux fins d'**aménagement d'un parc, de terrains de jeux ou d'espaces naturels**. Ce levier municipal se traduit par le règlement de lotissement.

# *Les municipalités du Québec sont-elles dotées de règlements de lotissement pour favoriser l'aménagement de parcs?*

## **Au provincial**

Selon une étude réalisée par Nicolas Fontaine (2011) sur les règlements d'urbanisme d'un échantillon de 93 municipalités (issues de 12 régions administratives différentes et allant de 302 à plus d'un million d'habitants) entre mai et décembre 2010 :

- 52 % des municipalités exigeaient la contribution aux fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels maximale prévue par la loi, soit 10 %.
- 17 municipalités n'exigeaient aucune contribution.
- Toutes les municipalités qui exigent une contribution le font lors de l'émission du permis de lotissement. Seulement quelques-unes exigent en plus une contribution pour l'émission du permis de construction relatif à la mise en place d'un nouveau bâtiment principal sur un immeuble dont l'immatriculation à titre de lot distinct n'a pas fait l'objet de la délivrance d'un permis de lotissement en raison du fait qu'elle a résulté de la rénovation cadastrale\* (16 %) ou lors d'un redéveloppement (12 %).

\* Le cadastre du Québec représente votre propriété sur un plan et l'identifie par un numéro de lot. Ce plan montre les mesures, la superficie, la forme et la position de cette propriété par rapport aux propriétés voisines. Le cadastre est un registre public qui fait partie intégrante du registre foncier de l'État.

# *Les municipalités du Québec sont-elles dotées de règlements de lotissement pour favoriser l'aménagement de parcs? (suite)*

## **Au provincial**

Toujours selon M. Fontaine (2011) :

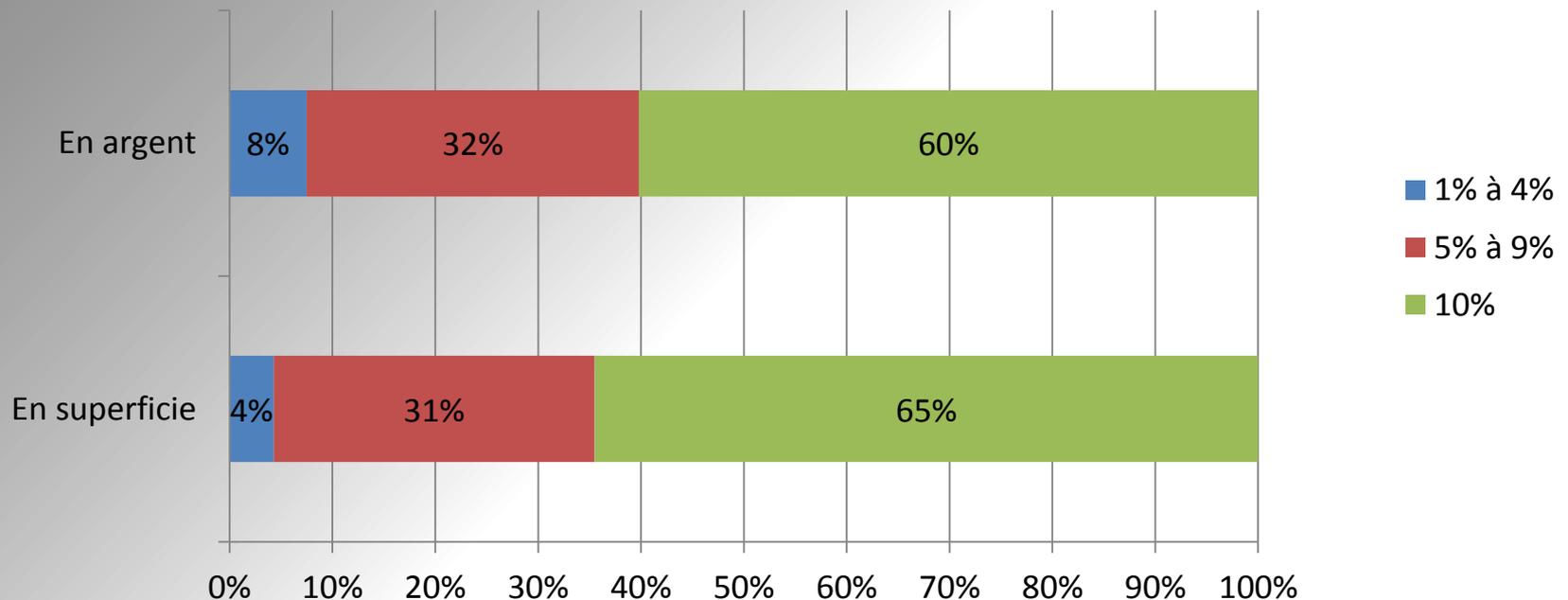
- Plusieurs règlements ont des conditions ou des caractéristiques particulières (ex. : Trois-Rivières a deux taux en vigueur, dont un taux plus bas dans les premiers quartiers et les noyaux villageois que dans les autres secteurs).
- Dans tous les cas sauf deux, la contribution exigée en terrain égale la contribution en argent. Dans ces deux cas particuliers, le pourcentage de la contribution en argent est inférieur à celui de la contribution en terrain.
- De façon générale, les municipalités plus populeuses exigent une plus grande contribution. De plus, les municipalités rurales utilisent moins la contribution maximale.

Québec en Forme a également fait l'analyse des règlements d'urbanisme disponibles sur le site Web d'un échantillon de 150 municipalités du Québec. Les résultats sont présentés à la page suivante.

# Les municipalités du Québec sont-elles dotées de règlements de lotissement pour favoriser l'aménagement de parcs? (suite)

( Au provincial )

Proportion des municipalités au Québec exigeant aux promoteurs une contribution pour fins de parc selon la nature de la contribution exigée



# ***Les municipalités du Québec sont-elles dotées de règlements de lotissement pour favoriser l'aménagement de parcs? (suite)***

## **Au provincial**

Selon cette analyse, 62,7 % (94/150) des municipalités sont dotées de règlements de lotissement exigeant aux promoteurs une contribution pour fins de parcs. Le pourcentage de la contribution peut différer selon la nature de la contribution (en terrain ou en argent).

Dans la plupart des cas (95,7 %), la contribution exigée en terrain égale la contribution en argent.

Toutefois, les municipalités sont un peu plus nombreuses à exiger la contribution maximale lorsque la nature de la contribution est en superficie (65 % comparativement à 60 % en argent).

On constate que 7,4 % des municipalités qui exigent une contribution aux fins de parc lors de l'émission du permis de lotissement l'exigent aussi lors de la construction (par l'entremise de règlements de construction).

Plusieurs municipalités (24,5 %; 23/94) ont des modalités d'application du règlement. Notamment, le règlement peut être appliqué différemment dans certaines zones touchées par l'opération cadastrale\*, ou selon la superficie à lotir ou le nombre de lots.

\* Le cadastre du Québec représente votre propriété sur un plan et l'identifie par un numéro de lot. Ce plan montre les mesures, la superficie, la forme et la position de cette propriété par rapport aux propriétés voisines. Le cadastre est un registre public qui fait partie intégrante du registre foncier de l'État.



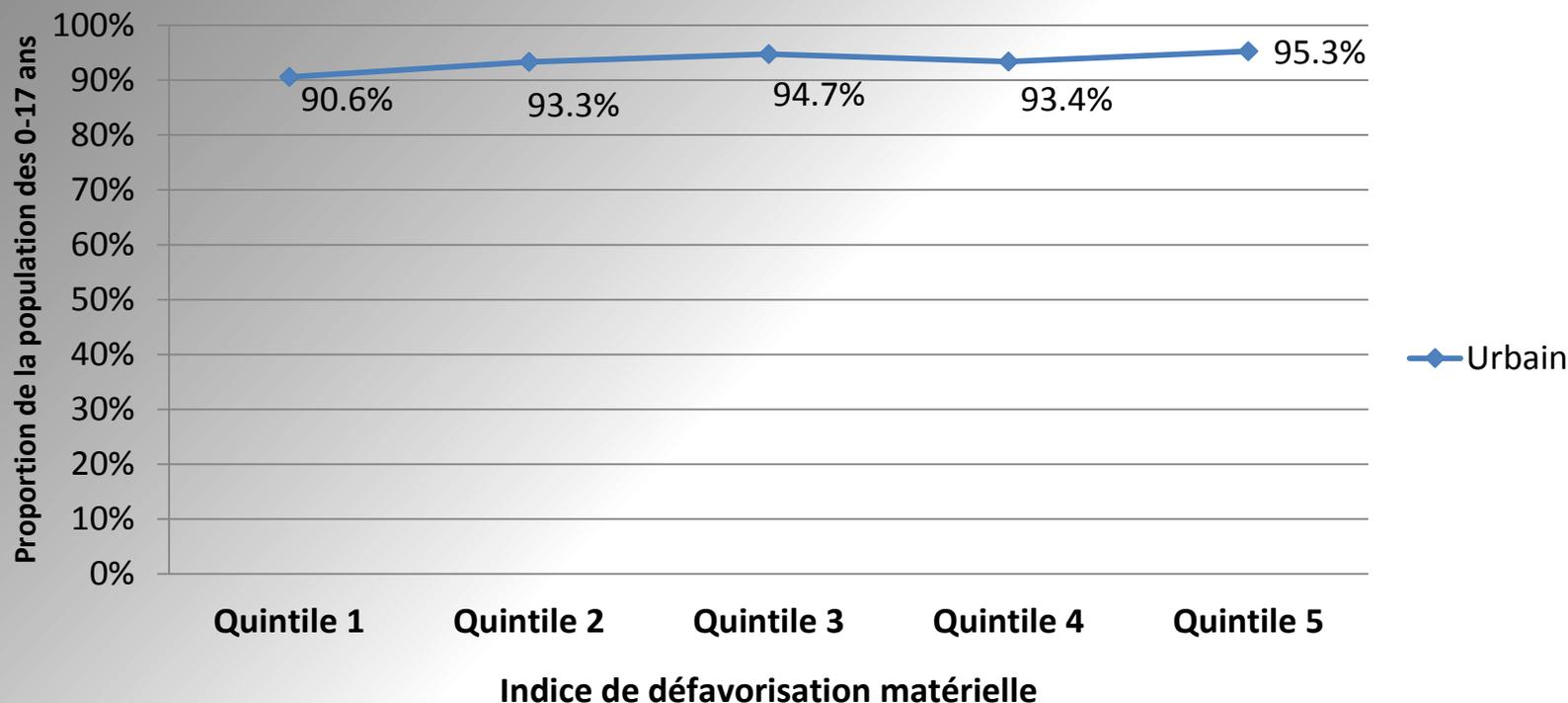
## Le saviez-vous?

« Une présence importante d'infrastructures récréatives et sportives comme les parcs, les piscines, les terrains de jeux et les clubs sportifs dans les quartiers résidentiels est associée à une plus grande pratique d'activités physiques des résidents tant adultes que jeunes. »

(Bergeron, P. et Reyburn, S., 2010, p. IV)

# Des parcs et des espaces verts récréatifs sont-ils accessibles aux jeunes de la ville de Montréal?

Proportion de la population des 0-17 ans de la ville de Montréal habitant dans un secteur dont le point central est à moins de 1 km\* d'un parc ou d'un espace vert récréatif, en fonction du niveau de défavorisation matérielle†



\* La distance de 1 km est définie par le réseau routier (et non à vol d'oiseau). † Consultez la page 19 pour connaître la répartition de la population (N) des 0-17 ans de Montréal par quintile provincial.

# ***Des parcs et des espaces verts récréatifs sont-ils accessibles aux jeunes de la ville de Montréal? (suite)***

Près de l'ensemble des jeunes de la ville de Montréal (93,4 %), sans égard à la défavorisation, vit dans un secteur dont le point central est à moins d'un kilomètre d'un parc ou d'un espace vert. Les jeunes vivant dans les secteurs les plus favorisés (quintile 1) sont légèrement moins susceptibles de vivre à distance de marche d'un parc ou d'un espace vert (90,6 %) que les jeunes vivant dans les secteurs les plus défavorisés (quintile 5: 95,3 %).

# *Des parcs et des espaces verts récréatifs sont-ils accessibles aux jeunes? (suite)*

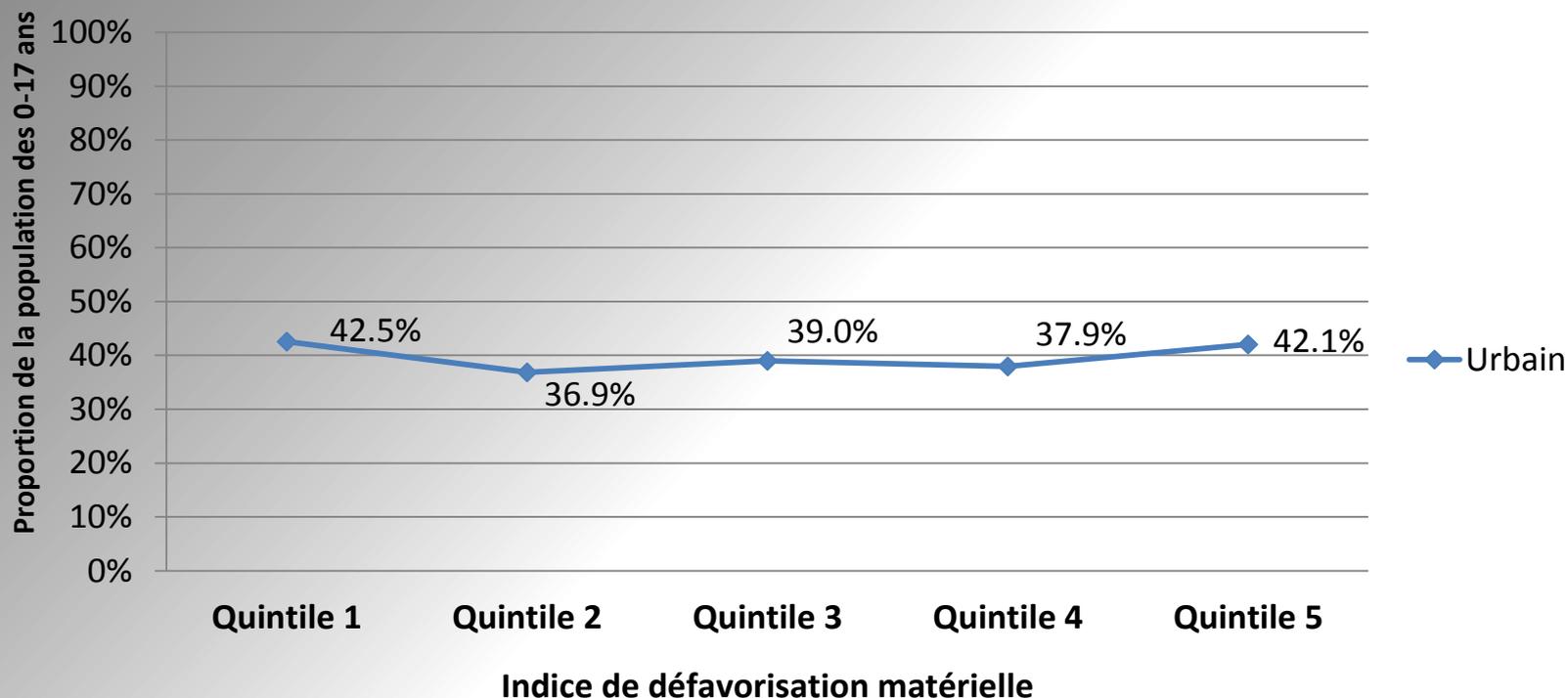
## **Au provincial:**

En **milieu urbain**, **4 jeunes sur 5 (80 %)** vivent dans un secteur dont le point central est à moins d'un kilomètre d'un parc ou d'un espace vert. Toujours en milieu urbain, les jeunes des secteurs les plus défavorisés sont plus susceptibles de vivre à distance de marche d'un parc ou d'un espace vert (85 %) que les jeunes des secteurs plus favorisés (82,3 %).

En **milieu rural**, l'accès à un parc ou à un espace vert à distance de marche est plus problématique. De façon générale, **moins du tiers (28 %) des jeunes de 0-17 ans** ont accès à un parc près de chez eux. De plus, la situation est pire (22,9 %) dans les milieux défavorisés comparativement aux milieux plus favorisés (37,2 %).

# Des infrastructures sportives et de loisirs sont-elles accessibles aux jeunes de la ville de Montréal ?

Proportion de la population des 0-17 ans de la ville de Montréal habitant dans un secteur dont le point central est à moins de 1 km\* d'un lieu récréatif, en fonction du niveau de défavorisation matérielle†



La distance de 1 km est définie par le réseau routier (et non à vol d'oiseau).

† Consultez la page 19 pour connaître la répartition de la population (N) des 0-17 ans de la ville de Montréal par quintile provincial.

# ***Des infrastructures sportives et de loisirs sont-elles accessibles aux jeunes de la ville de Montréal ? (suite)***

Le graphique de la page précédente montre que deux jeunes sur cinq de la ville de Montréal (40,1 %) vivent dans un secteur dont le point central est à moins d'un kilomètre d'une infrastructure de loisirs.

Lorsqu'on regarde les résultats en fonction du niveau de défavorisation, on voit peu différence d'accès entre les jeunes vivant dans les secteurs plus favorisés et ceux vivant dans les secteurs plus défavorisés.

# *Des infrastructures sportives et de loisirs sont-elles accessibles aux jeunes? (suite)*

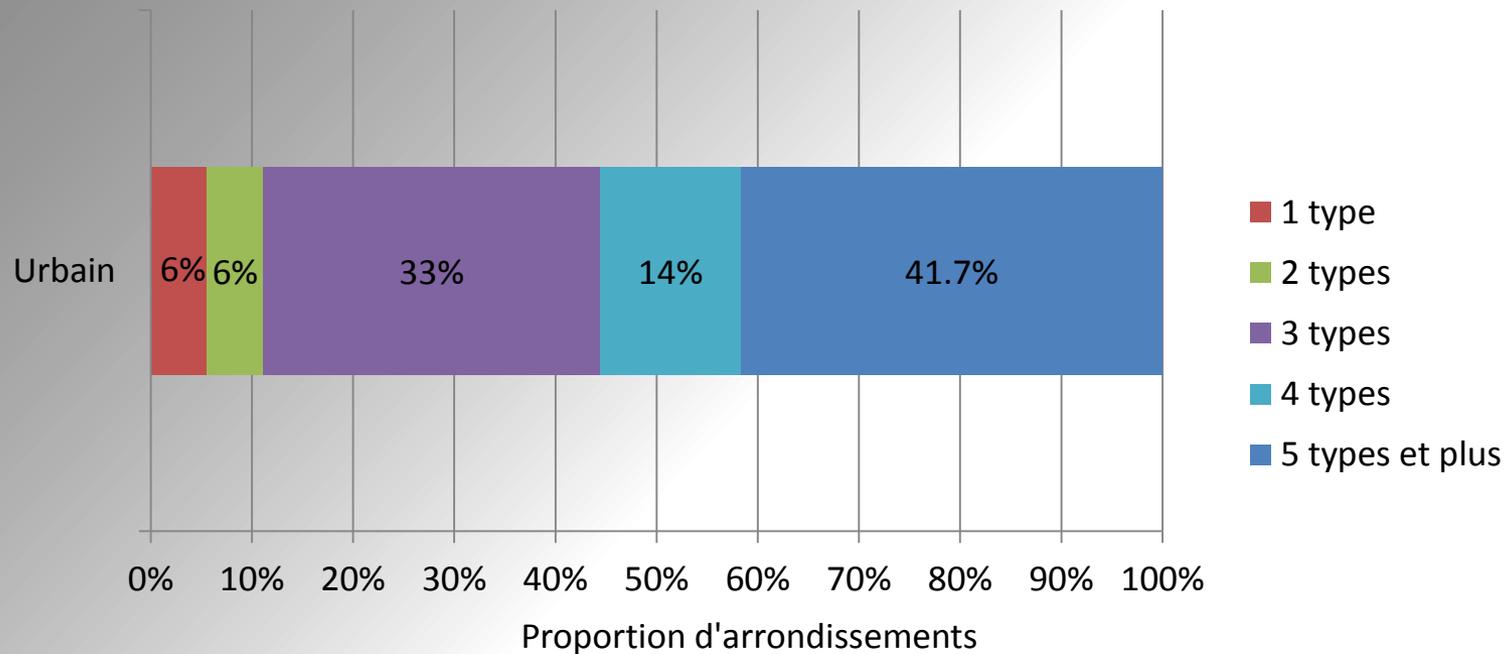
## **Au provincial:**

En **milieu urbain, 2 jeunes sur 5 (40 %)** vivent à distance de marche d'une infrastructure sportive et de loisirs. Les jeunes des secteurs les plus défavorisés sont plus susceptibles de vivre à distance de marche d'une infrastructure de loisirs (49,7 %) que les jeunes des secteurs plus favorisés (35,6 %).

En **milieu rural, moins d'un jeune sur quatre (23 %)** habite dans un secteur où l'on trouve une infrastructure de loisirs à proximité. Contrairement au milieu urbain, il n'y a pas de différence d'accès entre les quartiers favorisés (22,1 %) et les quartiers plus défavorisés (21,6 %).

# Les arrondissements de la ville de Montréal disposent-ils d'une diversité d'infrastructures de loisirs?

Proportion d'arrondissements de la ville de Montréal disposant d'un type d'infrastructures de loisirs ou plus



\* La base de données sur les infrastructures de loisirs comprend 33 types d'infrastructures dont notamment arénas, salles de curling, patinoires extérieures, parcs et espaces verts, piscines intérieures, piscines extérieures, centres de ski, centres récréatifs, centres sportifs multidisciplinaires, salles et terrains de squash, de racquetball et de tennis, terrains sportifs, terrains de golf, glissades extérieures (toboggan), terrains de jeux, équitation, gymnase et formation athlétique, pistes de patin à roulettes, plages, etc.

# *Les arrondissements de la ville de Montréal disposent-ils d'une diversité d'infrastructures de loisirs? (suite)*

Près de la moitié (41,7 %) des arrondissements de la ville de Montréal sont dotés de 5 types d'infrastructures de loisirs ou plus.

Seulement 1 arrondissement sur 17 (6 %) ne possède qu'un seul type d'infrastructures et le tiers (33 %) en possède 3 types.

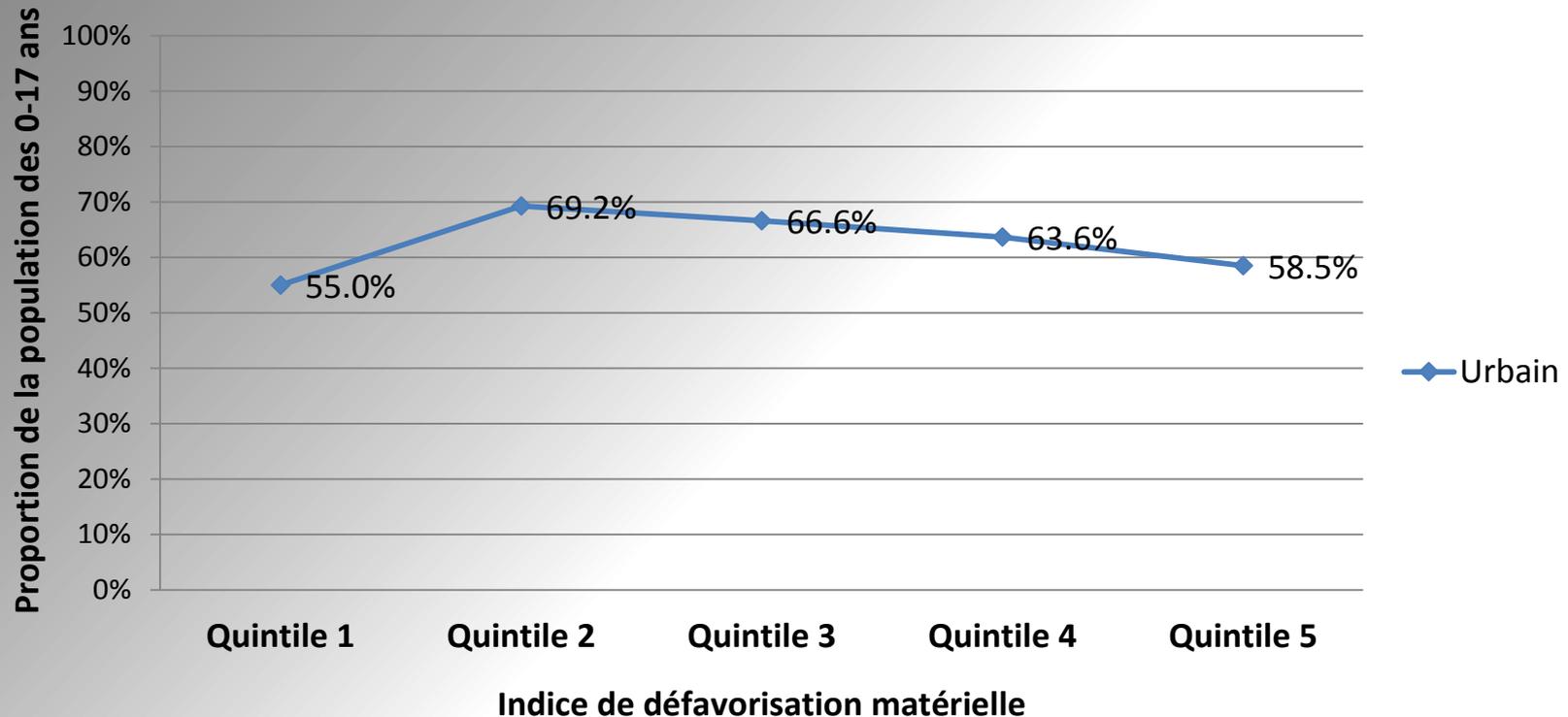
## **Au provincial:**

Les municipalités situées en milieu urbain ont une plus grande diversité d'infrastructures de loisirs que les municipalités situées en milieu rural.

- **53 %** des municipalités **en milieu urbain** sont dotées de 5 types d'infrastructures de loisirs ou plus, alors que c'est le cas de **13 %** des municipalités **en milieu rural**.
- En milieu rural, **plus du tiers (37 %)** des municipalités n'ont qu'**un seul type d'infrastructures de loisirs**, comparativement à 8 % des municipalités en milieu urbain.

# Des sentiers récréatifs sont-ils accessibles aux jeunes de la ville de Montréal?

Proportion de la population des 0-17 ans de la ville de Montréal habitant dans un secteur dont le point central est à moins de 1 km\* d'un sentier récréatif, en fonction du niveau de défavorisation matérielle†



La distance de 1 km est définie par le réseau routier (et non à vol d'oiseau).

† Consultez la page 19 pour connaître la répartition de la population (N) des 0-17 ans de Montréal par quintile provincial.

# *Des sentiers récréatifs sont-ils accessibles aux jeunes de la ville de Montréal? (suite)*

Les sentiers récréatifs sont des tronçons routiers voués aux activités récréatives. Ces activités récréatives peuvent être reliées à la pratique de la marche, du vélo, du ski de fond, de la raquette, mais aussi du VTT ou bien de la motoneige. Ces sentiers sont des réseaux présents sur une multitude de sites tels que les parcs, les écoles, les cimetières, etc. Selon ces données, le Québec compte 11 616 km de sentiers. Il est à noter que les sentiers récréatifs ne comprennent pas les pistes cyclables.

Globalement, dans la ville de Montréal, on retrouve plusieurs sentiers récréatifs à proximité des secteurs où vivent les jeunes.

En moyenne, **61,7 %** des jeunes de la ville de Montréal vit dans un secteur dont le point central est à moins d'un kilomètre d'un sentier récréatif. Les jeunes vivant dans les secteurs les plus favorisés sont aussi susceptibles de vivre à distance de marche d'un sentier (55,0 %) que ceux issus des secteurs plus défavorisés (58,5 %).

# *Des sentiers récréatifs sont-ils accessibles aux jeunes? (suite)*

## Au provincial

En **milieu urbain**, **2 jeunes sur 5 (42 %)** vivent dans un secteur dont le point central est à moins d'un kilomètre d'un sentier récréatif. Les jeunes vivant dans les secteurs les plus défavorisés sont plus susceptibles de vivre à distance de marche d'un sentier (48,3 %) comparativement aux jeunes issus des secteurs plus favorisés.

En **milieu rural**, l'accès à un parc ou à un espace vert à distance de marche est plus problématique. De façon générale, **seulement 1 jeune sur 7 (14 %)** a accès à un sentier récréatif près de chez lui. La situation est pire (3,2 %) dans les milieux favorisés comparativement aux milieux plus défavorisés (~14 %).

**Pour que les jeunes  
se déplacent par le  
transport actif...**



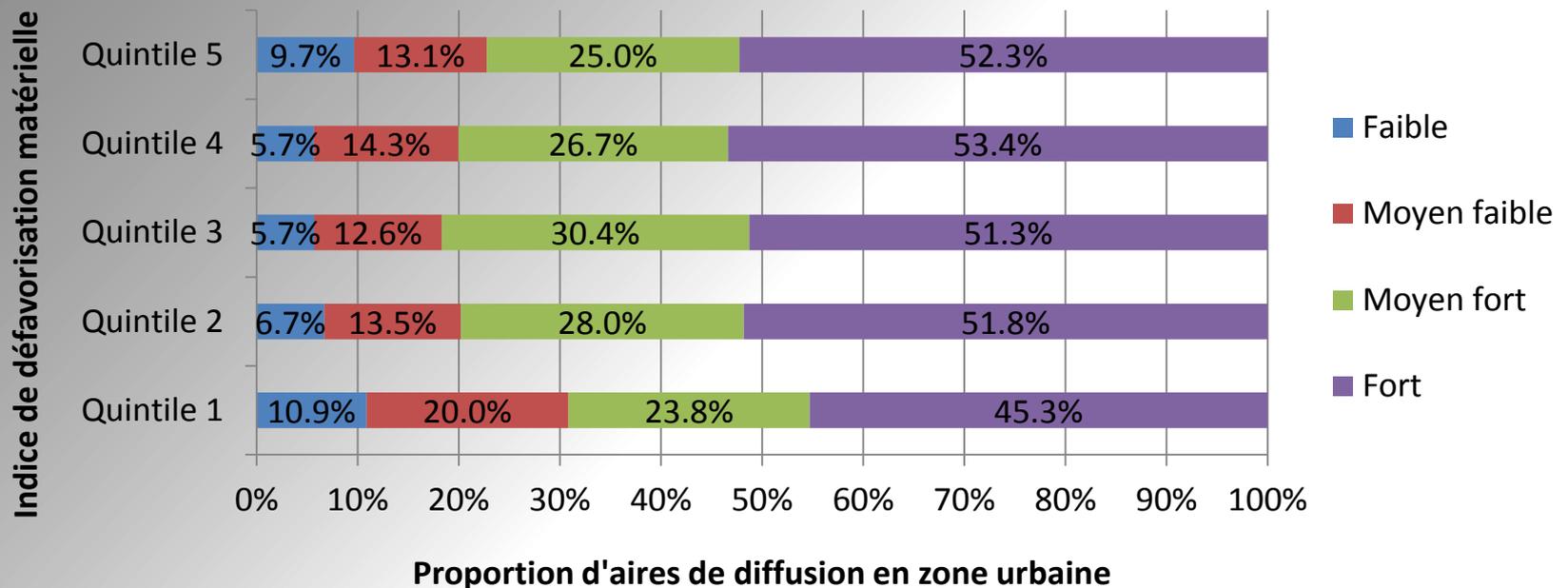


## Le saviez-vous?

« Un quartier de résidence à plus fort potentiel piétonnier, c'est-à-dire plus densément peuplé, ayant une mixité des modes d'occupation du sol, une densité de commerces plus élevée et des rues connexes, est associé positivement à la pratique de transport actif des adultes et des jeunes. » (Bergeron, P. et Reyburn, S., 2010, p. 15)

# Les arrondissements de la ville de Montréal sont-ils favorables à la marche?

Proportion d'aires de diffusion dans les arrondissements de la ville de Montréal ayant un indice de potentiel piétonnier faible, moyen faible, moyen fort et fort, en fonction du niveau de défavorisation matérielle†



\* L'indice de potentiel piétonnier est calculé à partir de la densité des intersections, de l'indice de mixité de l'utilisation du sol, de la densité résidentielle et de la densité des destinations.

# *Les arrondissements de la ville de Montréal sont-ils favorables à la marche? (suite)*

Selon le portrait de l'INSPQ (2012), « plus de 50 % de la population des 13 régions sociosanitaires du Québec vit dans un secteur où le potentiel piétonnier est faible ou moyen faible » (p. III).

Dans le graphique de la page précédente, le potentiel piétonnier est présenté en fonction de l'indice de défavorisation matérielle des quartiers.

De façon générale, **plus des trois quarts (77 %)** des arrondissements de la ville de Montréal ont un potentiel piétonnier que l'on qualifie de « **moyen fort** » ou « **fort** ». Toutefois, on note que **le potentiel piétonnier est légèrement moins élevé dans les secteurs les plus favorisés (quintile 1: 69,1 %) comparativement aux secteurs plus défavorisés (77,3 %)**.

Il est à noter que l'indice de potentiel piétonnier ne prend pas compte de certaines caractéristiques de l'environnement bâti associées au transport actif, telles que les mesures de sécurité piétonnière (ex.: mesures d'apaisement de la circulation) et la présence d'infrastructures de transport en commun par exemple, qui peuvent influencer le potentiel piétonnier.

# ***Le plan métropolitain et les plans d'urbanisme de la Ville et des arrondissements de Montréal sont-ils dotés d'orientations favorables au transport actif?***

<b>Types d'orientations dans le plan métropolitain et les plans d'urbanisme du territoire de Montréal</b>	<b>Plan métropolitain</b>	<b>Ville de Montréal</b>	<b>% arrondissements (n=17)</b>	
Aménager des pistes cyclables ou des sentiers piétonniers à vocation utilitaire†	Oui	Oui	52,9	94,1*
Aménager des pistes cyclables ou des sentiers piétonniers dont la vocation n'est pas spécifiée	--	--	76,5	
Aménager un cadre sécuritaire pour le transport actif	Oui	Oui	47,1	
Aménager des commodités favorables au transport actif (stationnements à vélo, haltes pour cyclistes)	Oui	Non	11,8	
Aménager des quartiers selon l'un des critères suivants : densité, mixité, connectivité	Oui	Oui	23,5	
Aménager le cadre bâti de manière à réduire la dépendance à l'automobile	Oui	Non	5,9	

Proportion d'arrondissements dont le plan d'urbanisme comprend au moins une des deux orientations. Il est à noter que les deux pourcentages ne s'additionnent pas car dans quelques plans d'urbanisme, on retrouve les deux types d'orientations (vocation spécifiée et non spécifiée).

† Voies ou sentiers qui permettent aux gens de se déplacer de façon fonctionnelle, d'un point A à un point B (ex.: se rendre au travail ou à l'école, aller faire l'épicerie, etc.)

# ***Le plan métropolitain et les plans d'urbanisme de la Ville et des arrondissements de Montréal sont-ils dotés d'orientations favorables au transport actif? (suite)***

Le tableau de la page précédente montre que sur le territoire de Montréal, **l'aménagement de pistes cyclables ou de sentiers piétonniers** (vocation utilitaire ou non spécifiée) et **l'aménagement d'un cadre favorisant la sécurité des personnes qui se déplacent de façon active** sont des orientations stratégiques présentes dans respectivement 94,1 % et 47,1 % des plans d'urbanisme des arrondissements et sont aussi présentes dans le plan métropolitain d'aménagement et de développement de la communauté métropolitaine de Montréal ainsi que dans le plan d'urbanisme de la Ville de Montréal.

Il est à noter que très peu d'arrondissements prévoient l'aménagement de commodités favorables au transport actif (stationnements à vélo, haltes pour cyclistes) dans leur plan d'urbanisme.

**Au provincial**: Le tableau de la page précédente montre qu'au niveau des **MRC**, **l'aménagement de pistes cyclables ou de sentiers piétonniers** (vocation utilitaire ou non spécifiée) est l'orientation stratégique favorable au transport actif la plus présente dans les SAD (42 %), suivi de **l'aménagement des quartiers selon les principes de densité, de mixité et de connectivité** (23,9 %).

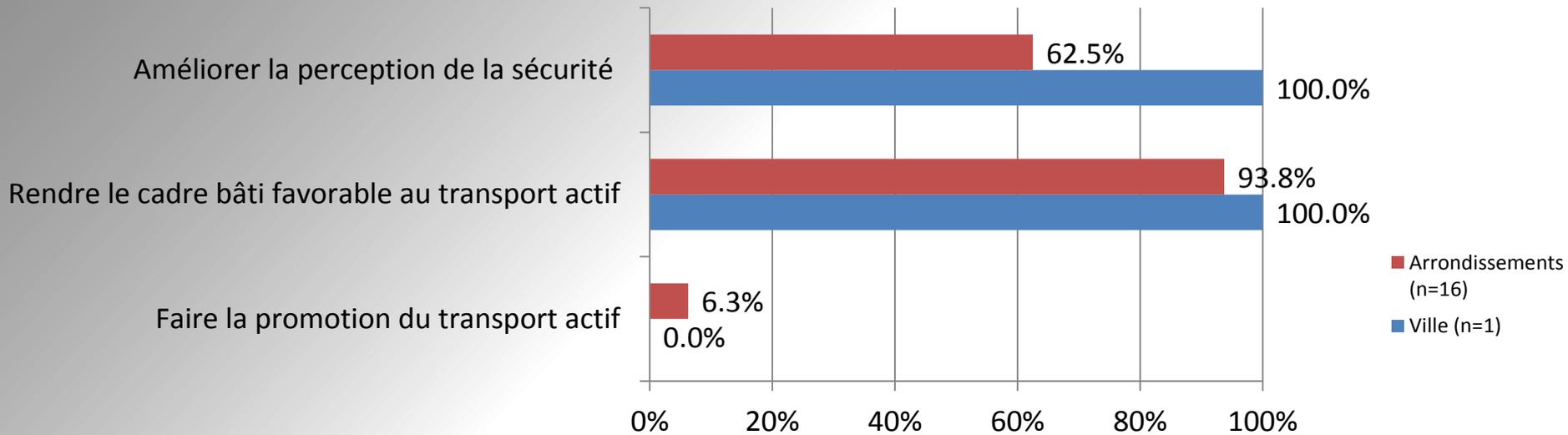
## ***Les politiques familiales de la ville et des arrondissements de Montréal comprennent-elles des orientations ou des actions favorables au transport actif?***

**94 %** des politiques familiales de la région de Montréal (16/17) comprennent au moins une orientation ou une action favorable au transport actif, comparativement à **76 %** au Québec. **La nature de ces orientations ou de ces actions est décrite plus en détails dans les deux pages suivantes.**

En plus des politiques familiales, sur les 10 plus grandes villes du Québec, **4** d'entre elles (**40 %**), dont **Montréal**, sont dotées d'un **plan de mobilité active ou d'un plan piétonnier** (Québec, Sherbrooke et Terrebonne sont les 3 autres villes).

# Les politiques familiales de la ville et des arrondissements de Montréal comprennent-elles des orientations ou des actions favorables au transport actif? (suite)

Proportion de politiques familiales comprenant au moins une orientation ou action favorable au transport actif chez les jeunes, en fonction du type d'orientation ou d'action et de l'instance municipale



# *Les politiques familiales de la ville et des arrondissements de Montréal comprennent-elles des orientations ou des actions favorables au transport actif? (suite)*

Le graphique de la page précédente montre que :

- 16 des 17 politiques familiales (**94 %**) de la région (ville de Montréal et arrondissements combinés) ont des orientations ou des actions pour **rendre le cadre bâti favorable au transport actif** (ex.: aménager des voies cyclables et des sentiers piétonniers, aménager des équipements ou commodités, aménager un cadre sécuritaire pour le transport actif, entretenir les pistes cyclables, favoriser la densité des quartiers, la mixité des usages et la connexité des rues pour favoriser le transport actif, revitaliser les quartiers, réduire la place de l'automobile).
- **Améliorer la perception de sécurité** se retrouve dans **65 %** des politiques familiales de la région.
- Seulement 1 politique (**6 %**) a des orientations ou des actions visant à **faire la promotion du transport actif** auprès de la population.

**Au provincial:** **65 %** des politiques familiales recensées et analysées au Québec (n=396) comprennent des orientations ou des actions pour **rendre le cadre bâti favorable au transport actif**, suivi des orientations ou des actions pour **améliorer la perception de sécurité** (présentes dans **54 %** des politiques familiales). Seulement **6 %** des politiques ont des orientations ou des actions pour **faire la promotion du transport actif**.

# *Certains leviers nationaux pour favoriser le transport actif*

Le MTQ et le **Code de la sécurité routière** encadrent la planification et la gestion du réseau de transport et le code routier. Ils établissent les normes en matière de **sécurité et de fluidité routières** et donnent aux municipalités le pouvoir de réglementer et d'intervenir sur ces deux aspects (p. ex. : par l'entremise de règlements de limite de vitesse, du développement des infrastructures routières, de la largeur des rues, de la localisation des écoles).

La **Politique sur le vélo** du MTQ soutient les municipalités afin :

- d'encourager progressivement l'utilisation de la bicyclette comme mode de transport;
- de promouvoir la sécurité routière auprès des cyclistes et des autres usagers de la route;
- d'améliorer le système de transport pour les cyclistes.

De plus, des mécanismes visant à tenir compte de la bicyclette dans l'élaboration et la mise à jour des schémas d'aménagement et de développement des MRC et des communautés métropolitaines ont été mis en place.

# ***Certains leviers nationaux pour favoriser le transport actif (suite)***

La ***Politique québécoise du transport collectif*** vise à offrir de meilleurs choix aux citoyens pour accroître l'utilisation du transport collectif. De cette politique découle, entre autres, le ***Programme d'aide gouvernemental aux modes de transport alternatifs à l'automobile*** qui comprend un volet transport actif. Il vise à :

- soutenir le développement et l'amélioration des réseaux piétonniers et cyclables;
- améliorer la sécurité et la quiétude des piétons et des cyclistes afin de favoriser la marche et le vélo;
- sensibiliser la population et les responsables municipaux à l'importance des déplacements à pied et à vélo.

# *Certains leviers locaux pour favoriser le transport actif (suite)*

Les règlements de stationnement avec des seuils maximaux plutôt que minimaux constituent une autre mesure pouvant être prise par une municipalité pour favoriser les déplacements actifs. Dans les faits, une municipalité peut également exempter de l'obligation de fournir et de maintenir des unités de stationnement toute personne qui en fait la demande, moyennant le paiement d'une somme déterminée contribuant à un **fonds de stationnement**. Ce fonds peut être investi dans l'aménagement d'abribus, de stationnements pour vélos, etc.

Les municipalités ont également le pouvoir d'obliger les commerces à disposer d'un minimum de places de stationnement lorsqu'ils s'implantent, mais très peu de municipalités imposent des seuils maximaux. La mise en place de **règlements de stationnement avec des seuils maximaux** est une autre mesure pouvant être prise par une municipalité pour favoriser les déplacements actifs.



**Pour que les jeunes adoptent des habitudes et des comportements alimentaires sains et diminuent ou évitent des habitudes et des comportements alimentaires malsains...**

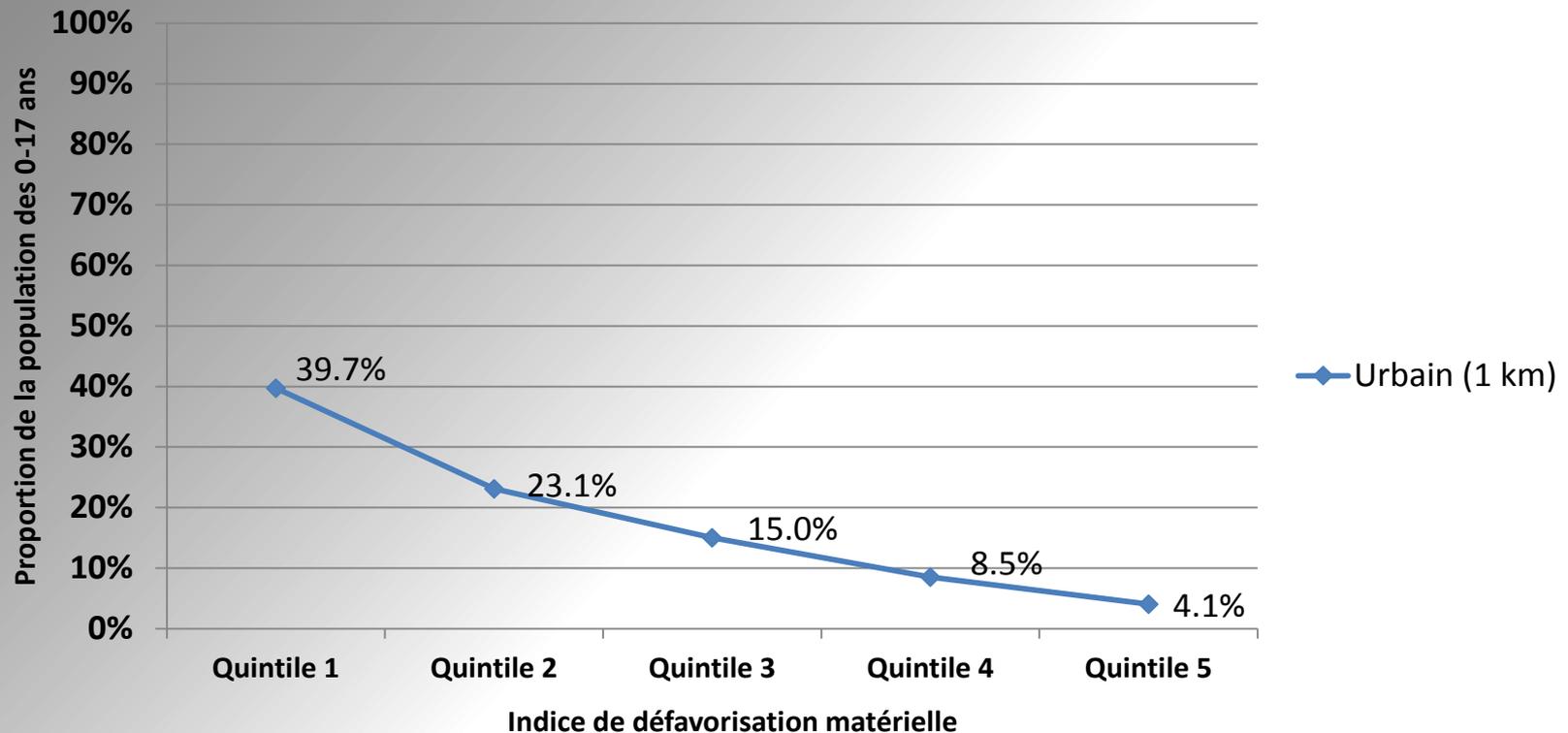


## Le saviez-vous?

« Un bon accès à des commerces offrant des aliments sains, diversifiés et à bons prix est associé à une saine alimentation.» (Bergeron, P. et Reyburn, S., 2010, p. V)

# Les jeunes de la ville de Montréal habitent-ils près des commerces d'alimentation?

Proportion de la population des 0-17 ans de Montréal qui habite dans un secteur procurant un faible accès\* à des commerces d'alimentation, en fonction du niveau de défavorisation matérielle†



En milieu urbain, le seuil de faible accès est de 1km.

† Consultez la page 19 pour connaître la répartition de la population (N) des 0-17 ans de Montréal par quintile provincial.

Note: Les commerces d'alimentation comprennent les marchés publics, les fruiteries, les boucheries, les poissonneries, les boulangeries, les épicerie, et les supermarchés.

# *Les jeunes de Montréal habitent-ils près des commerces d'alimentation? (suite)*

Le Département de l'agriculture des États-Unis (USDA) qualifie de « désert alimentaire » les secteurs urbains où il y a absence de commerce d'alimentation à l'intérieur d'un rayon de 1 *mille* (1.6 km) et les secteurs ruraux où il y a absence de commerce d'alimentation à l'intérieur d'un rayon de 10 *milles* (16 km).

Pour identifier les déserts alimentaires au Québec, l'INSPQ a établi à 1 km et à 16 km les seuils de faible accès en milieu urbain et rural, respectivement.

Le graphique de la page précédente montre que les jeunes issus de milieux plus défavorisés sont moins nombreux (4,1 %) que ceux issus de milieux plus favorisés (39,7 %) à habiter dans un secteur dépourvu de commerce d'alimentation. En effet, **le faible accès à un commerce d'alimentation diminue de façon linéaire en fonction du niveau de défavorisation matérielle des quartiers.**



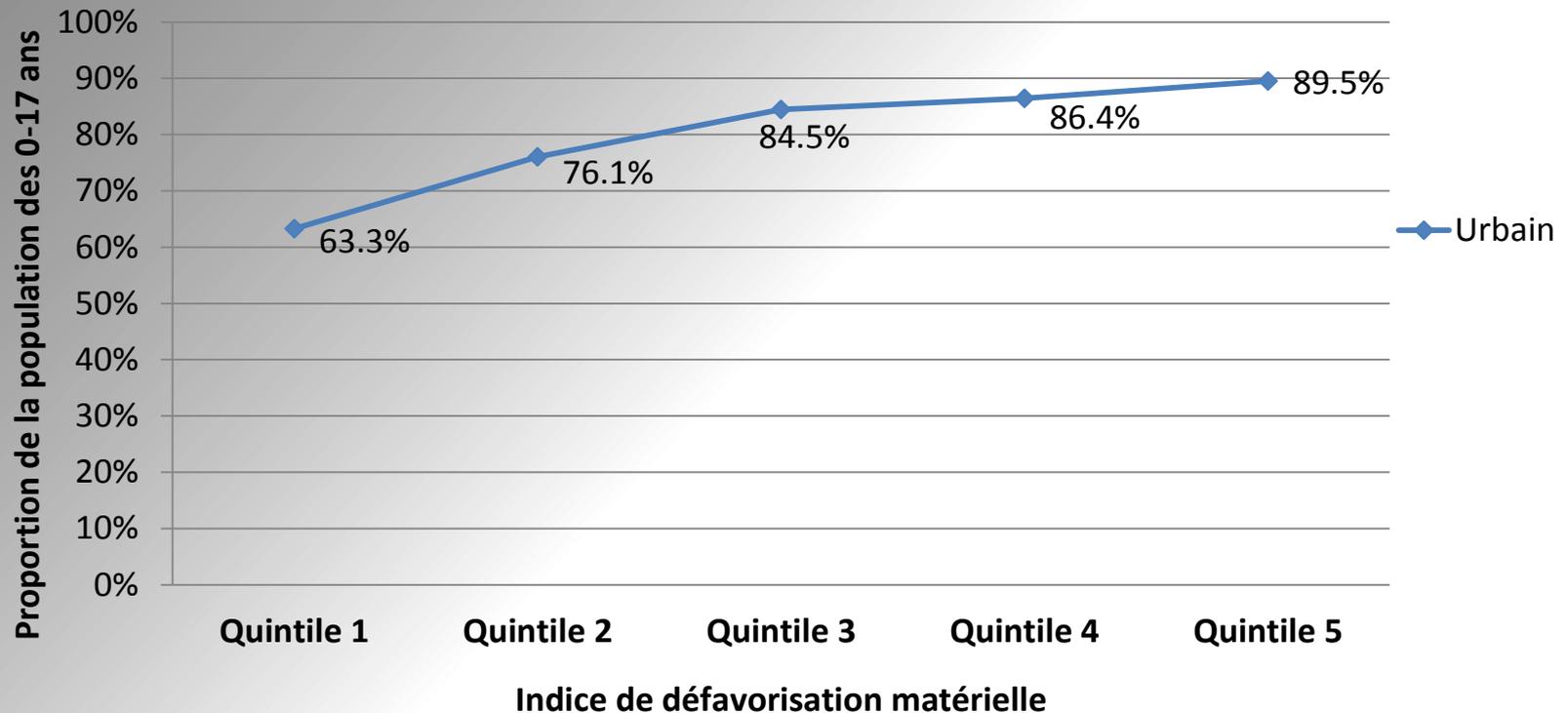
## Le saviez-vous?

« Les **restaurants-minute** ont été associés à une consommation plus importante d'aliments gras et sucrés, de boissons sucrées, de grosses portions ainsi qu'à une consommation moindre de fruits, légumes et fibres. » (Bergeron, P. et Reyburn, S., 2010, p. 45)

« La présence d'un grand nombre de **dépanneurs** a été corrélée à une moins grande consommation de fruits et légumes.» (Bergeron, P. et Reyburn, S., 2010, p. 42).

# Des restaurants-minute sont-ils présents dans les secteurs où vivent les jeunes de Montréal ?

Proportion de la population des 0-17 ans de Montréal habitant dans un secteur dont le point central est à moins de 1 km\* d'un restaurant-minute, en fonction du niveau de défavorisation matérielle†

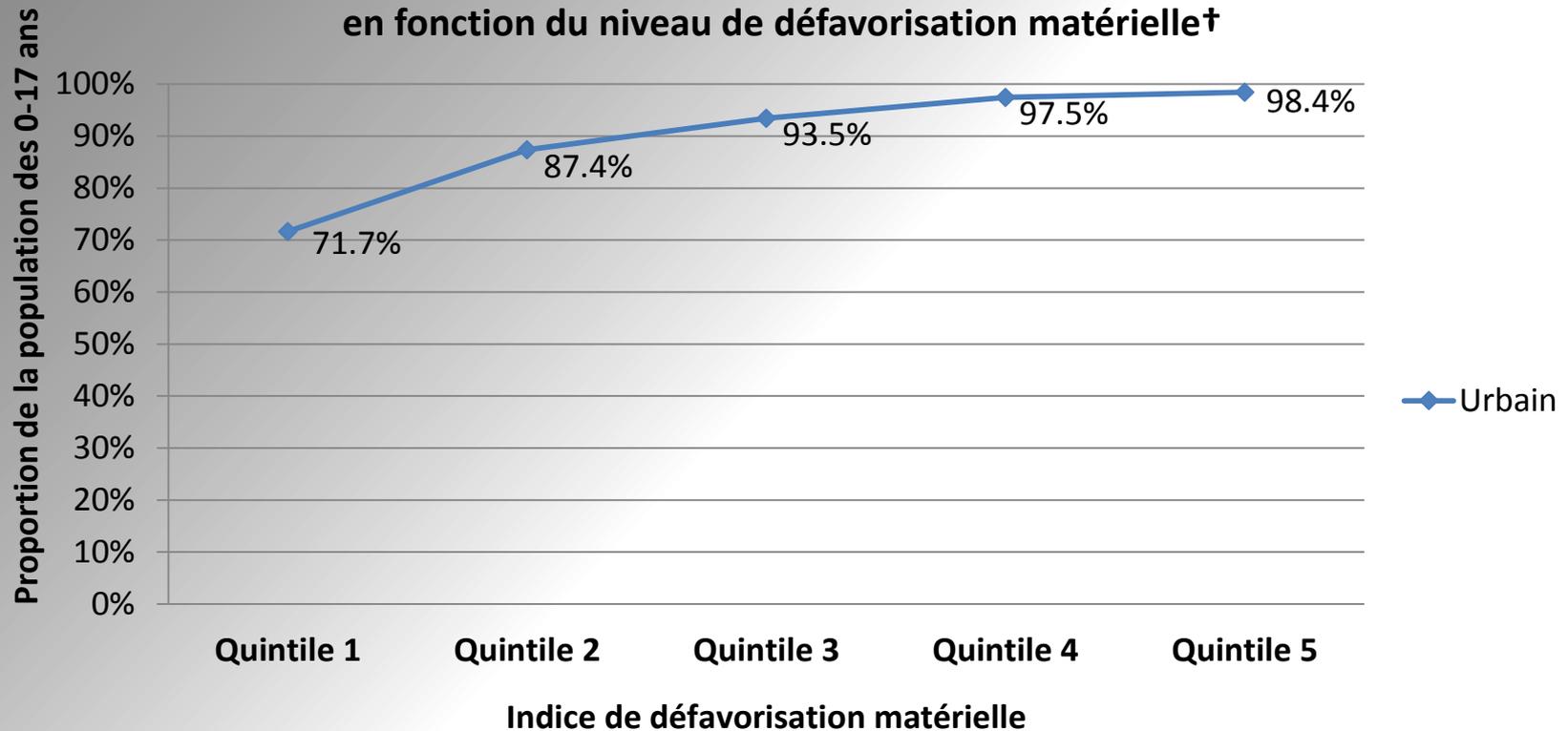


\* La distance de 1 km est définie par le réseau routier (et non à vol d'oiseau).

† Consultez la page 19 pour connaître la répartition de la population (N) des 0-17 ans de Montréal par quintile provincial.

# Des dépanneurs sont-ils présents dans les secteurs où vivent les jeunes de Montréal ?

Proportion de la population des 0-17 ans de Montréal habitant dans un secteur dont le point central est à moins de 1 km\* d'un dépanneur, en fonction du niveau de défavorisation matérielle†



\* La distance de 1 km est définie par le réseau routier (et non à vol d'oiseau).

† Consultez la page 19 pour connaître la répartition de la population (N) des 0-17 ans de Montréal par quintile provincial.

# ***Des restaurants-minute et des dépanneurs sont-ils présents dans les secteurs où vivent les jeunes de Montréal (suite)?***

On observe que **79,4 %** de la population des 0-17 ans de Montréal vit dans un secteur dont le point central est à moins d'un kilomètre d'un **restaurant-minute** et que **88,9 %** des 0-17 ans vit dans un secteur dont le point central est à moins d'un kilomètre d'un **dépanneur**.

Les données présentées dans les deux pages précédentes montrent que la proximité **des dépanneurs** est plus problématique chez les jeunes issus de milieux favorisés (71,7 %) que ceux issus de milieux défavorisés (98,4 %).

Pour ce qui est de la présence de **restaurants-minute**, on remarque la même tendance: les jeunes issus de secteurs favorisés (63,3 %) sont moins nombreux à avoir à proximité de leur domicile un restaurant-minute que les jeunes issus de secteurs défavorisés (89,5 %).

# ***Des restaurants-minute et des dépanneurs sont-ils présents dans les secteurs où vivent les jeunes de Montréal (suite)?***

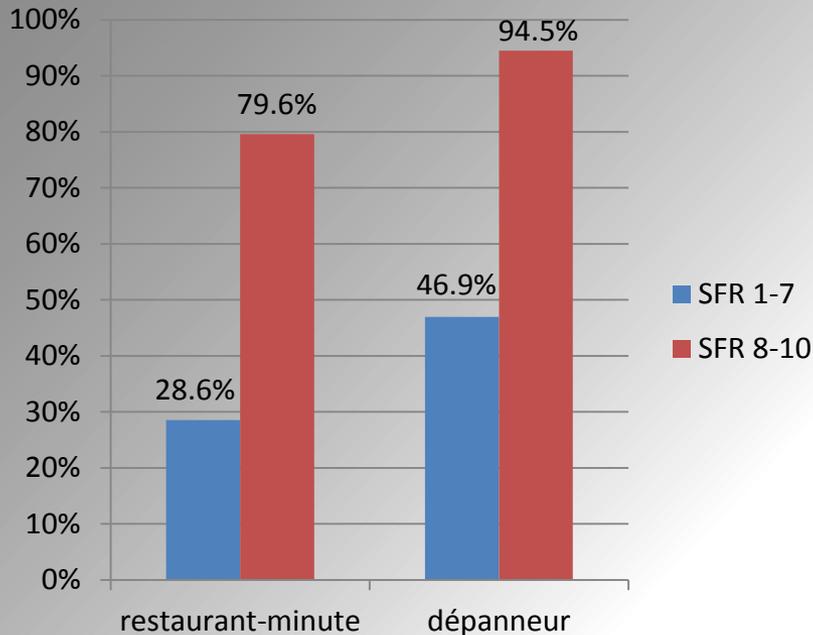
## **Au provincial:**

On constate que **51 %** des 0-17 ans au Québec vivent dans un secteur dont le point central est à moins d'un kilomètre d'un **restaurant-minute**, et que **62 %** des 0-17 ans vivent dans un secteur dont le point central est à moins d'un kilomètre d'un **dépanneur**.

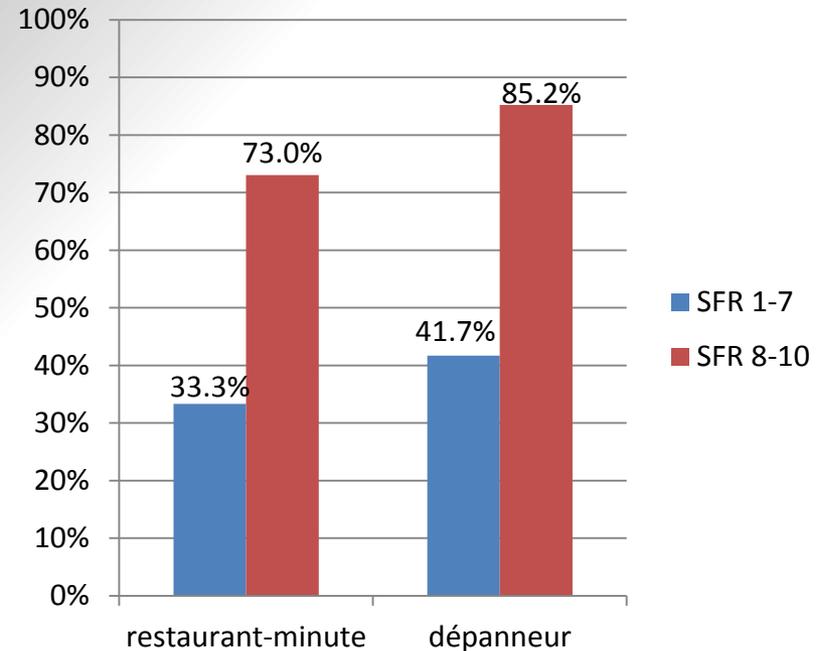
**La proximité des restaurants-minute et des dépanneurs** (accessibilité à distance de marche) **est plus problématique en milieu urbain qu'en milieu rural**. De plus, **la proximité** des restaurants-minute et des dépanneurs est **plus grande dans les milieux défavorisés** que dans les milieux plus favorisés, et ce, tant en milieu urbain qu'en milieu rural.

# Des restaurants-minute et des dépanneurs sont-ils présents à proximité des écoles primaires et secondaires de la ville de Montréal ?

Proportion d'établissements scolaires primaires en présence d'un restaurant-minute ou d'un dépanneur à moins de 750m\*, en fonction de l'indice SFR†



Proportion d'établissements scolaires secondaires en présence d'un restaurant-minute ou d'un dépanneur à moins de 750m\*, en fonction de l'indice SFR†



\* La distance de 750 m est définie par le réseau routier (et non à vol d'oiseau).

Comprend tous les établissements scolaires primaires et secondaires (bâtiments) qui avaient une cote SFR en 2011-2012 et qui ont été géolocalisés sur le portail Géoclip (n=338 établissements primaires sur 343, dont voici la distribution: SFR 1-7 n=49 et SFR 8-10 n=289 et n=127 établissements secondaires sur 141, dont voici la distribution: SFR 1-7 n=12 et SFR 8-10 n=115 (source: MELS et INSPQ, 2012).

† L'indice SFR correspond à la proportion des familles avec enfants dont le revenu est situé près ou sous le seuil de faible revenu.

# ***Des restaurants-minute et des dépanneurs sont-ils présents à proximité des écoles de la ville de Montréal ? (suite)***

Près de trois écoles primaires sur quatre (72 %) de la ville de Montréal sont entourées d'au moins un restaurant-minute à distance de marche (750 mètres, soit 10 à 15 minutes). La situation est similaire pour les écoles secondaires (69 %). De plus, 88 % des écoles primaires et 81 % des écoles secondaires ont un dépanneur à leur proximité.

Lorsque l'on compare les écoles favorisées et les écoles défavorisées en utilisant l'indice SFR<sup>+</sup> des écoles, **les écoles défavorisées sont proportionnellement plus nombreuses à avoir au moins un restaurant-minute à leurs abords, et ce, tant au primaire qu'au secondaire.** Au primaire, la différence entre les milieux défavorisés et les milieux plus favorisés est plus marquée.

Comme c'est le cas pour les restaurants-minute, **la présence d'au moins un dépanneur à proximité des écoles est plus problématique dans les milieux défavorisés** comparativement aux milieux plus favorisés. Encore une fois, l'écart est plus marqué entre les deux milieux dans les écoles primaires.

# *Des restaurants-minute et des dépanneurs sont-ils présents à proximité des écoles ? (suite)*

## **Au provincial:**

Une proportion importante des écoles primaires (46 %) et secondaires (58 %) au Québec ont au moins un restaurant-minute à distance de marche de l'école (750 mètres, soit 10 à 15 minutes). Plus d'une école sur deux a un dépanneur à sa proximité (primaire: 54 % et secondaire: 59 %).

Lorsque l'on compare les écoles favorisées et les écoles défavorisées en utilisant l'indice SFR<sup>+</sup> des écoles, **les écoles défavorisées sont plus nombreuses à avoir au moins un restaurant-minute à leurs abords, et ce, tant au primaire qu'au secondaire.**

Comme c'est le cas pour les restaurants-minute, **la présence d'un dépanneur à proximité des écoles est plus problématique dans les milieux défavorisés** comparativement aux milieux plus favorisés.

## ***Le plan métropolitain et les plans d'urbanisme de la Ville et des arrondissements de Montréal sont-ils dotés d'orientations favorables à la saine alimentation?***

<b>Types d'orientations dans le plan métropolitain et les plans d'urbanisme du territoire de Montréal</b>	<b>Plan métropolitain</b>	<b>Ville de Montréal</b>	<b>% arrondissements (n=17)</b>
Aménager des marchés publics	Non	Oui	5,9
Contingenter les dépanneurs et les commerces d'alimentation de type restauration rapide autour des écoles	Non	Non	0

L'analyse des plans d'urbanisme de la Ville et des arrondissements de Montréal montre que la préoccupation d'aménager des marchés publics est une orientation stratégique présente dans 5,9 % des plans d'urbanisme des arrondissements. On ne retrouve toutefois pas cette orientation dans le plan métropolitain d'aménagement et de développement de la Ville de Montréal.

De plus, aucune orientation visant à contingenter les dépanneurs et les commerces d'alimentation de type restauration rapide autour des écoles ou dans certains quartiers n'a été recensée dans les plans de la région.



## Le saviez-vous?

En vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et par l'entremise des règlements de zonage, **les municipalités ont le pouvoir de légiférer le zonage des types de restaurants sur leur territoire** en précisant les classes d'usages permises (les types de restaurants). Une liste plus fermée (p. ex. : taille des commerces spécifiée, restaurants de restauration rapide plutôt que restaurants en général) restreint les possibilités d'usages et donc de types de commerces.

« Aux États-Unis, des experts ont notamment proposé de modifier les règlements de zonage de certaines villes afin de mieux encadrer la densité ou la localisation des commerces de restauration rapide dans certains secteurs (notamment scolaires) » (Bergeron & Robitaille, 2011, p. 6).

# ***Les municipalités sont-elles dotées de règlements de zonage pour mieux encadrer la densité ou la localisation des commerces de restauration rapide?***

## **Au provincial**

Selon une étude de Sophie Paquin (2008) au Québec sur les règlements de zonage encadrant l'offre alimentaire de restauration près des écoles, les restaurants sont souvent dans des classes plus globales d'usage (29 municipalités sur 41, soit 70,7 %). La faible précision de ces classes d'usage limite le potentiel de planification et de contrôle. Lorsque les municipalités spécifient les usages spécifiques à la restauration, celles-ci ne distinguent pas les types de restaurants. Tous les restaurants sont traités de façon similaire dans les zones où ils sont permis.

La santé (les saines habitudes de vie) n'a pas jusqu'ici figuré parmi les justifications d'un contingentement d'usage au Québec.

# Certains leviers nationaux en matière de saine alimentation

La **Politique pour une saine alimentation au Québec** du MSSS, en collaboration avec le *ministère de l'Agriculture, Pêcherie et Alimentation (MAPAQ)*, le *ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire*, le *ministère du Développement durable, Environnement, Faune et Parcs* et le *ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation* est en cours d'élaboration. Elle vise à l'amélioration de l'état de santé des Québécois par une alimentation saine. Elle énoncera des orientations spécifiques structurantes pour l'amélioration de l'environnement alimentaire dans son sens large, c'est-à-dire de chaque maillon de la chaîne agroalimentaire (de la fourche à la fourchette). Elle donnera des orientations notamment sur la composition nutritionnelle, la taille des portions, la mise en marché des produits, l'accessibilité, etc.

La **Politique bioalimentaire** du MAPAQ était en rédaction au moment du recensement. Elle vise à distinguer les produits alimentaires québécois, renforcer la capacité concurrentielle des entreprises bioalimentaires québécoises et valoriser l'environnement et le territoire. Elle veut rendre plus présents les aliments québécois, tant dans nos épiceries qu'à l'étranger, tout en favorisant les circuits courts de commercialisation (ne comporte au plus qu'un seul intermédiaire entre le producteur et le consommateur, comme par exemple la vente à la ferme, vente dans les marchés publics, etc.)

La **Politique de souveraineté alimentaire** du MAPAQ était en rédaction au moment du recensement. Elle permettra de définir le cadre d'intervention et les choix du gouvernement, en concertation avec ses partenaires, pour : 1) répondre aux besoins alimentaires des Québécois et 2) appuyer la prospérité économique du Québec.

Certaines lois encadrent l'agroalimentaire; par exemple, la loi fédérale sur l'étiquetage nutritionnel, et la loi provinciale québécoise interdisant la publicité des produits alimentaires destinée aux enfants de moins de 13 ans.

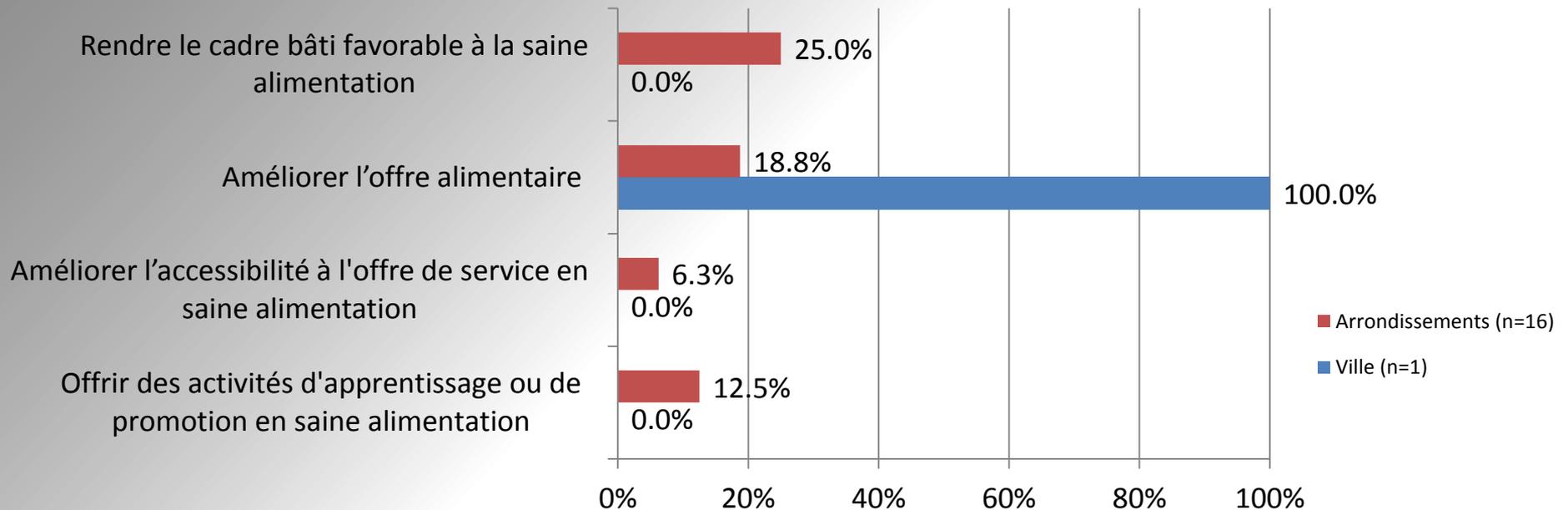
## ***Les politiques familiales de la ville et des arrondissements de Montréal comprennent-elles des orientations ou des actions favorables à la saine alimentation?***

**41 %** des politiques familiales de la région de Montréal (7/17) comprennent au moins une orientation ou une action favorable à la **saine alimentation**, comparativement à **34 %** au Québec. **La nature de ces orientations ou de ces actions est décrite plus en détails dans les deux pages suivantes.**

De plus, il est à noter que sur le plan provincial (n=660 municipalités), on compte seulement 2 municipalités dotées d'une politique alimentaire (Gatineau et Sherbrooke). Ainsi, la ville de Montréal ne disposait pas, en novembre 2011, de politique alimentaire.

# Les politiques familiales de la ville et des arrondissements de Montréal comprennent-elles des orientations ou des actions favorables à la saine alimentation? (suite)

Proportion de politiques familiales comprenant au moins une orientation ou action favorable à la saine alimentation chez les jeunes, en fonction du type d'orientation ou d'action et de l'instance municipale



# *Les politiques familiales de la ville et des arrondissements de Montréal comprennent-elles des orientations ou des actions favorables à la saine alimentation? (suite)*

Le graphique de la page précédente montre que:

— **24 %** des politiques familiales de la région (ville de Montréal et arrondissements combinés) ont des orientations ou des actions visant à **améliorer l'offre alimentaire ou l'accès à des aliments sains**.

— Puis, **24 %** des politiques familiales de la région ont des orientations ou des actions visant à **rendre le cadre bâti favorable à une saine alimentation** (ex. : aménager des marchés publics, aménager des équipements ou commodités tels que des abreuvoirs, des tables à pique-nique, etc.)

— **12 %** des politiques comprennent des orientations ou des actions visant à **offrir des activités d'apprentissage ou de promotion en saine alimentation**.

— Une politique familiale a des orientations ou des actions pour **améliorer l'accessibilité à l'offre de service en saine alimentation** (ex. : politiques tarifaires pour l'accès aux activités éducatives, promotion (information) de l'offre de service, considérations culturelles dans l'offre d'activités, etc.).

**Au provincial** : **15 %** des politiques familiales recensées et analysées (n=396) au Québec ont des orientations ou des actions **d'offre d'activités d'apprentissage ou de promotion en saine alimentation** et **15 %** ont des orientations ou des actions pour **améliorer l'offre alimentaire**. De plus, **14 %** ont des orientations ou des actions pour **rendre le cadre bâti favorable à une saine alimentation**. **Améliorer l'accessibilité à l'offre de service en saine alimentation** est une orientation moins présente (**7 %**) dans les politiques familiales au Québec.

# ***Un levier additionnel favorable aux saines habitudes de vie des jeunes dont disposent les municipalités: le Cadre de référence pour les camps de jour municipaux***

L'Association québécoise du loisir municipal (AQLM) propose un ***Cadre de référence pour les camps de jour municipaux*** pour soutenir et orienter les actions de ses membres gestionnaires de camps de jour au chapitre des actions liées à la sécurité (prioritaire) et à la qualité de l'expérience des jeunes.

L'AQLM invite les camps de jour municipaux à adhérer au Cadre de référence et ainsi à se doter, entre autres, d'une **politique de valorisation des saines habitudes de vie** afin:

- d'assurer la qualité des programmes et des services offerts par un camp de jour municipal;
- d'assurer l'application de mesures de sécurité destinées à fournir un encadrement optimisé des participants tout comme une expérience de qualité;
- de développer un plus haut niveau d'expertise, de compétences et de connaissances chez les gestionnaires;
- d'obtenir le soutien nécessaire à une gestion efficace qui mise sur la qualité des services et la gestion de la sécurité ;
- de définir en actions concrètes à mettre en œuvre les bases d'une expérience de qualité réalisée dans un contexte où la sécurité et l'encadrement priment.

# ***Un levier additionnel favorable aux saines habitudes de vie des jeunes dont disposent les municipalités: le Cadre de référence pour les camps de jour municipaux (suite)***

Les balises comprennent notamment des éléments en ce qui a trait à :

- (1) la formation des animateurs et des gestionnaires;
- (2) l'approbation des menus par une diététicienne ou une nutritionniste avant que le menu soit servi;
- (3) la mise en place d'une politique écrite de valorisation des saines habitudes de vie;
- (4) une programmation hebdomadaire proposant une variété d'activités physiques ou sportives, et un horaire quotidien proposant minimalement une période de 30 à 60 minutes, selon l'âge des participants;
- (5) la distribution d'information concernant la préparation de lunchs santé et de collations saines;
- (6) la mise en place d'aires de repas conviviales et une période d'arrêt des activités structurées d'au moins 30 minutes pour manger.

Après 4 mois suivant l'introduction du Cadre de référence en mai 2011, 31 municipalités s'étaient inscrites pour y adhérer. Selon l'AQLM, parmi ces 31 municipalités, 20 d'entre elles avaient été identifiées comme respectant les balises du Cadre de référence.

# Notes complémentaires

1. L'indice de défavorisation matérielle est l'un des deux indices de défavorisation développés par Pampalon et Raymond en 2000 qui permettent de différencier la population selon le degré de défavorisation de leur territoire de résidence. L'indice de défavorisation matérielle reflète la pauvreté et la privation de ressources financières nécessaires à l'acquisition des biens et des commodités de la vie courante. Il est formé de 3 indicateurs fondés sur la scolarité, le revenu et l'emploi. L'indice qui a été utilisé pour analyser les données de ce rapport est construit à partir des données de recensement de 2006 pour chacune des aires de diffusion du Québec. L'indice est représenté en 5 quintiles (groupes formant 20% de la population), du plus favorisé (quintile 1) au plus défavorisé (quintile 5). Pour plus d'informations sur l'indice : <http://www.inspq.qc.ca/santescope/indicedefavo.asp?NoIndD=4>
2. Les municipalités considérées «rurales» sont celles composées de 10 000 habitants et moins. Les aires de diffusion de ces municipalités sont donc rurales. Les municipalités considérées «urbaines» sont celles composées de plus de 10 000 habitants. Les aires de diffusion de ces municipalités sont donc urbaines.
3. Le SFR\* correspond à la proportion des familles avec enfants dont le revenu est situé près ou sous le seuil de faible revenu. Le seuil de faible revenu se définit comme le niveau de revenu selon lequel on estime que les familles consacrent 20 % de plus que la moyenne générale à la nourriture, au logement et à l'habillement. Il fournit une information qui sert à estimer la proportion des familles dont les revenus peuvent être considérés comme faibles, en tenant compte de la taille de la famille et du milieu de résidence (région rurale, petite région urbaine, grande agglomération, etc.).

\* Source: ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS), 2012.

# Références

- Bergeron, P. et Reyburn, S. (2010). L'impact de l'environnement bâti sur l'activité physique, l'alimentation et le poids. Institut national de santé publique du Québec (INSPQ), Québec.
- Bergeron, P. et Robitaille, E. (2011). Mémoire concernant l'avant-projet de la Loi sur l'aménagement durable du territoire et l'urbanisme. Institut national de santé publique du Québec (INSPQ), Québec.
- Fontaine, N. (2011). La contribution aux fins de parcs, terrains de jeux ou espaces naturels: Où en sommes-nous? *Urbanité* (Printemps 2011, pp. 34-36).
- Paquin, S. (2008). Le zonage et la classification des usages de restaurants et de commerces d'alimentation: une mesure d'urbanisme pour diminuer l'épidémie d'obésité? *Canadian journal of Urban Research / Revue canadienne de recherche urbaine*. Supplément sur Aménagement et politique au Canada, vol 10, no1, été 2008, pp.48-62.
- Robitaille, E. (2012). Portrait de l'environnement bâti et de l'environnement des services: un outil d'analyse pour améliorer les habitudes de vie. Institut national de santé publique du Québec (INSPQ), Québec.



## L'ÉQUIPE DE L'ÉVALUATION

1075, rue Champflour

Trois-Rivières (Québec) G9A 2A1

T: 819 370-6688

F: 819 370-6664

[www.quebecenforme.org](http://www.quebecenforme.org)

Pour de plus amples renseignements sur ce rapport,  
vous pouvez communiquer à l'adresse de courriel  
suivante: [evaluation@quebecenforme.org](mailto:evaluation@quebecenforme.org)



Québec 

**Prévention**<sup>MC</sup>  
  
Fondation Lucie  
et André Chagnon